VIOLATIONS

DU TRAITÉ DE PAIX PAR LES ALLEMANDS EN HAUTE-SILÉSIE

Au sujet de la Haute-Silésie on lit à l'art. 88 du Traité de Paix du 28 juin 1919, § 1, 3e alinéa : « *Toutes les sociétés militaires et semi-militaires formées dans ladite zone par des habitants de cette région seront immédiatement dissoutes. Ceux des membres de ces sociétés non domiciliés dans ladite zone devront l'évacuer* ».

I

Organisations « militantes » allemandes.

Depuis la signature du traité, les Allemands n'ont pas perdu un seul instant pour annihiler l'action de l'article précité.

A l'encontre de cet article, sous les yeux mêmes de la Commission Interalliée, et avec l'appui effectif du gouvernement allemand en Haute-Silésie, se multiplient et ne font que croître en nombre, en force et en armement des sociétés secrètes composées d'anciens militaires provenant pour la plupart des pays allemands en dehors du territoire plébiscitaire.

Ce mouvement souterrain, qui aujourd'hui peut automatiquement aboutir à une catastrophe, a commencé par la création d'organisations allemandes à buts en apparence légaux, lesquelles n'ont pas tardé à se transformer en foyers de conspiration visant à empêcher le plébiscite.

Une des premières fut la « *Freie Vereinigung zum Schutze Oberschlesiens* », institution créée sous la protection officielle à l'effet d'organiser des forces auxiliaires pour recouvrer la Silésie. Ses principaux agents sont des instituteurs à sa solde qui organisent des bandes de « militants » terrorisant la population polonaise. La Freie Vereinigung leur fournit des armes.

En étroit contact avec elle, agissent les « *Vereinigte Verbände Heimattreuer Oberschlesier* » qui ont un caractère agressif encore plus prononcé. Ils s'efforcent d'installer dans chaque localité un certain nombre de soldats originaires des pays situés en dehors de la zone plébiscitaire. En ce moment (fin juin), selon les informations recueillies, ils disposent d'environ 15000 hommes. Ces hommes touchent leur solde, environ 750 marks par mois, sont en civil, mais soumis à un commandement militaire.

Parmi les organisations ayant des buts analogues, la « *Kampf-organisation Oberschlesien* » (K.O.O.S.) tient un rang marqué. Comme les précédentes, elle fait usage des méthodes de terrorisation.

Technische Nothilfe.

A noter encore la *Technische Nothilfe* dont le siège principal est à Berlin (Charlottenburg, Kurfürstendamm 193/4). Elle possède une succursale à Bytom (Beuthen), Langestrasse 39 (Hotel Skroch). Il existe en Haute-Silésie une foule de sections de cette organisation et c'est par dizaines de milliers qu'on compte leurs membres. Dans la seule ville de Beuthen,

il y en a plus de 700. Ils sont tous armés d'un revolver (Armeepistole). Et cela quelques mois après que la Commission Interralliée a ordonné, sous les peines les plus sévères, de remettre toutes les armes. La *Technische Nothilfe* accuse des tendances nationalistes et monarchistes : elle est protégée par les magnats allemands (Henckel von Donnersmarck et d'autres encore).

La *Technische Nothilfe* est l'objet de la protection toute particulière du Ministère de la défense nationale (Reichswehr). L'ancien ministre Noske a adressé une circulaire à toutes les formations de la défense nationale (annexe 1) dans laquelle il prescrivait de prêter aide à cette organisation, aussi bien pour l'équipement que pour les vivres, les logements, etc.

Associations d'anciens prisonniers de guerre.

Très dangereuse, très perfide a été la propagande à laquelle se sont livrées les associations d'anciens prisonniers de guerre (Vereinigungen ehemaliger Kriegs und Zivilgefangener). Les Allemands rentrant de captivité de France ou d'Angleterre étaient à dessein retenus pendant plusieurs semaines dans des camps où on les gavait de bonne nourriture et où on les comblait de prévenances pour en faire d'excellents instruments de lutte contre les Polonais et les troupes alliées occupant la Haute-Silésie.

Ces prévisions se sont en grande partie réalisées et presque tous ces Allemands, originaires de la Haute-Silésie, après avoir passé par cette école des camps de prisonniers, sont devenus les adversaires les plus implacables d'une solution pacifique de la question haute silésienne et sont entrés dans la « Ligue des anciens prisonniers » dont le siège central est à Breslau.

On aura une idée de la façon dont s'y prennent les Allemands pour agir sur les esprits des prisonniers revenant de captivité en lisant l'affiche (annexe 2) placardée partout et entre autres à Neisse où se trouve un de ces camps.

Dès la fin d'avril s'affirme dans la direction de la propagande allemande la tactique qui consiste à recourir à tous les moyens dont on disposera, sans en excepter la terreur et la violence.

C'est alors que firent leur apparition des bandes de « militants » allemands depuis longtemps déjà formées et armées en dehors de la ligne de démarcation. A leur tête se mirent des officiers de l'armée, agissant selon les instructions de Berlin et de Breslau.

Pour effacer tout ce qui aurait pu déceler le caractère militaire de cette organisation homogène, on lui donna les dénominations en apparence anodines de « Flurschutz », « Bahnschutz », « Sterbekasse », « Schlesiche Notwehr », « Spielverein ». Les premiers organisateurs furent : le lieutenant Krauske à Cosel (Kozle); Krause, lieutenant de la Sicherheitswehr à Polska Cerkiew; Gentz, officier à Lubliniec.

Conflits sanglants.

Le jour de la fête nationale polonaise, le 3 mai 1920, on vit défiler dans toute la Haute-Silésie d'importants cortèges polonais où prirent part des centaines de milliers de gens désireux d'affirmer leur nationalité et leur patriotisme. Les Allemands écumaient de rage. En plusieurs endroits, des bandes d'Allemands, armés de revolvers et de sabres, se jetèrent sur les manifestants. Ceux-ci se défendirent de leur mieux et repoussèrent les Allemands, mais là où les cortèges furent assaillis à l'improviste et par de nombreux soldats en civil qu'on avait amenés d'Allemagne, ils ont dû céder à la force et se disperser en laissant sur le carreau des centaines de blessés. C'est ce qui eut précisément lieu à Oppeln (Opole) où tous les partis allemands s'empressèrent de déclarer qu'ils n'avaient rien de commun avec les agresseurs, confirmant par là que ces derniers étaient venus des pays allemands situés au delà de la ligne de démarcation (voir Annexe 3).

Appui officiel.

Le Ministère des Affaires Étrangères, à Berlin, ainsi que le commandement général du VI[e] corps, à Breslau, prêtent le plus bienveillant concours à ces organisations de militants, en Haute-Silésie. Il en est de même du réseau d'espionnage sous la direction de M. le Dr Spiecker,

officiellement revêtu du titre de commissaire auxiliaire de la sûreté publique. L'annexe n° 4 fait voir clairement l'étroite union qui existe entre les organisations et les milieux gouvernementaux allemands.

Le Ministère des Affaires Étrangères, à Berlin, a envoyé en Silésie son homme de confiance, Klaus Gumprecht, qui, tout en s'acquittant de son service d'espionnage contre la Commission Interralliée, est le principal organisateur des bandes allemandes nommées « stosstruppe » (troupes d'assaut).

Ces troupes d'assaut sont détachées en Silésie par le commandement du VIe corps, à Breslau, et sont soumises à Gumprecht.

Elles sont commandées, à Beuthen, par le lieutenant von Schleebrügge et le sous-officier Kurpiers. C'est Gumprecht, de concert avec quelques pangermanistes locaux, qui, le 29 mai 1920, a organisé un attentat contre le siège du Comité plébiscitaire polonais. Il visait aussi à désarmer les troupes françaises. Le commandement du VIe corps lui prête le plus actif concours. Les bandits échouèrent dans leur attentat contre le Comité plébiscitaire polonais. Munis d'armes à feu et de grenades à main, ils assiégèrent — le service de sûreté allemand (« Sicherheitspolizei ») n'y faisant aucun obstacle — pendant plusieurs heures consécutives l'hôtel du Comité, mais ils durent battre en retraite, non sans avoir perdu beaucoup des leurs, tués ou blessés. Il fut fait, à cette occasion, un prisonnier sur lequel on trouva des documents qui ne laissent aucun doute sur la coopération du VIe corps avec les « troupes d'assaut ». On parle de plusieurs dizaines de victimes parmi les bandits assaillants.

Gumprecht a également échoué dans son plan de désarmement des troupes françaises. Les autorités françaises ont mis, fin juin, toute sa bande sous les verrous.

« Schlesischer Ausschuss ».

Tous les fils de ces diverses organisations civiles-militantes se relient, à Breslau, à l'institution appelée « Schlesischer Ausschuss », Kaiser Wilhelmstrasse 24. A la tête de celle-ci se trouve M. Lukaschek, préfet non encore révoqué, du district de Rybnik. Cette ligue possède dans chaque ville de la Haute-Silésie des représentants chargés en quelque sorte de contrôler toutes les organisations locales.

C'est à Breslau qu'ont habituellement lieu les séances les plus importantes et que sont prises les résolutions graves. A ces réunions prennent part les représentants des divers ministères. A la séance du 13 avril 1920 figuraient, de la part du gouvernement allemand, le conseiller supérieur Kley, le landrat Bärensprung, en qualité de représentant du Ministère de l'Intérieur, le conseiller de légation von Moltke, en qualité de représentant du plénipotentiaire allemand à la Commission Interalliée d'Oppeln (Opole); le secrétaire de légation Meier, représentant du Ministère des Affaires Étrangères; le prince Trachenberg, plénipotentiaire de l'Allemagne pour la Haute-Silésie (Pour les décisions déloyales de cette séance, voir l'Annexe 5), etc.

En étudiant les documents secrets de cette propagande (Annexes, n°s 6 *a*, 6 *b*, 7), provenant du temps qui précédait l'occupation de la Haute-Silésie par les troupes interalliées, on trouve des preuves irréfutables, à l'appui du fait, que les Allemands n'ont pas envisagé un seul instant une loyale exécution du traité en ce qui concerne la Haute-Silésie. On retrouve les mêmes institutions officielles ou semi-officielles étroitement liées avec des organisations qui devaient, au terme du traité, être dissoutes ou évacuées depuis longtemps.

Formation semi-militaire.

La formation semi-militaire, semi-policière, semi-politique, dénommée « Sicherheitswehr » actuellement « Sicherheitspolizei » (police de sûreté), garde une attitude à part. En évacuant la Haute-Silésie, les autorités militaires transformèrent une partie de leurs cadres en une pseudo-police appelée Sicherheitspolizei sous la dépendance du Ministère de l'Intérieur. C'est sous le couvert de la Sicherheitspolizei que les bandes militantes allemandes accomplissent leur besogne. Elle possède de gros dépôts d'armes qui lui ont été remises à l'insu des autorités interalliées par les anciennes autorités militaires; un très

grand nombre de mousquetons, de carabines et de mitrailleuses, de minenwerfer, de lance-flammes et même de canons (Annexe n° 8). C'est l'avant-garde des formations militaires proprement dites. Ses méthodes d'action sont aujourd'hui nettement conspiratrices et elle agit sous le masque du service de la sûreté publique.

Elle se divise en centuries. Mais c'est plutôt une division qualitative que quantitative. Tout permet de croire qu'elle est en réalité organisée comme suit : il y a des centuries ordinaires de caractère militaire et policier (infanterie et cavalerie); il y a des centuries techniques au service exclusif des organisations militaires; il y a des détachements d'informations, des détachements de télégraphie sans fil (Funkerzug). Les formations dites centuries comprennent beaucoup plus de 120 hommes, bien que ce soit le chiffre maximum fixé par la Commission Interalliée. Comme on peut le voir par l'Annexe n° 9, aucune d'elles ne compte moins de 160 hommes. Et ce nombre vient d'être notablement accru par des formations qui, pour le moment, sont tenues en réserve secrète. Leur armement est plus que suffisant. Le corps de Sichereitspolizei, dit d' « Hindenburg », possède :

1) Une arme à feu et 100 cartouches par homme.

2) Deux mitrailleuses légères et trois lourdes par chaque centurie — avec 5000 cartouches pour chaque mitrailleuse.

3) 50 carabines par centurie.

En dehors du matériel apparent il existe des dépôts secrets de mitrailleuses lourdes, de même que de canons, de minenwerfer, de lance-flammes et de munitions. Par un décret du 17 avril 1920, le Ministère de l'Intérieur confie la garde de ce matériel clandestin de la Sicherheitspolizei au commandement de VI[e] corps d'armée qui doit le lui fournir et qui dispose de toutes les armes cachées.

Il y a déjà longtemps que cette curieuse police de sûreté se prépare techniquement à jouer son rôle militaire. La direction de Gleiwitz, au mois de février dernier, a fait organiser des stations de télégraphie sans fil. Le poste central se trouve à Gliwice (Gleiwitz) et quatre stations volantes desservent tout le territoire plébiscitaire (voir Annexe 10).

Mesures de conspiration.

Il va sans dire que les instructions et ordres illégaux de Berlin ne peuvent être transmis par la voie officielle de la Commission Interalliée. Aussi le Ministère de l'Intérieur (voir Annexe n° 11) s'arrange-t-il de façon à pouvoir éluder les défenses de la Commission Interalliée d'Oppeln. Et voici comment. A la régence allemande d'Opole (Oppeln) a été constitué un bureau (Z. S. Zwischenstation) qui, à sa manière, sert d'intermédiaire pour l'échange de toute la correspondance. Les lettres doivent être adressées uniquement « Z. St. Regierung Oppeln ». En raison de lusieurs manquements à se servir de cette station ignorée de la Commission Interalliée, le ministre allemand a récemment renouvelé ses instructions du 21 mai 1920 et le président de la régence d'Opole (Oppeln), par une lettre du 27 mai, prescrit aux organes qui lui sont subordonnés d'avoir à se servir obligatoirement du « Z. St. » pour toute communication avec Berlin (voir Annexe n[os] 12 et 13).

Au mois de mai, le Ministère de l'Intérieur a averti la « Sicherheitspolizei » que « en présence d'une attaque prévue des Polonais en Silésie », elle devra tenir tête aux Polonais, tant que ne lui seront par parvenus des renforts, à savoir le 16[e] et le 64[e] régiments de chasseurs de la défense nationale en garnison à Breslau, le Freikorps Hasse en garnison à Neisse-Nysa, ainsi que le corps de cavalerie de Poel (voir Annexe n° 13).

Dans l'ordre précité le Ministre écrit : « au cas où les Français toléreraient passivement les mouvements des Polonais, *vous devez aussi les attaquer* ». Le camouflage est donc évident.

Par un ordre du 17 mai 1920, le Ministre de l'Intérieur de Berlin prescrit de renforcer les unités de la Sicherheitspolizei, de porter les centuries de 160 à 220-240 hommes. La provision de cartouches de mousqueton passera de 100 à 300, les mitrailleuses au nombre de 5 lourdes et 7 légères auront 10 000 cartouches chacune (voir Annexes n° 14 et n° 15).

En général, ces jours derniers, la question des armes et des munitions est entrée dans une phase décisive. Comme nous l'apprend l'annexe n° 8, le ministère de la Défense nationale recueille et donne toutes informations sur les dépôts d'armes clandestins en Silésie. Le dépôt d'armes clandestin dont il est parlé dans l'ordre ministériel et qui a été laissé par le détachement militaire de Tullmann à Gleiwitz comprend 7000 carabines, 400 revolvers, 300 carabines du système 98, 4 minenwerfer et des munitions en quantité suffisante.

Dépôts d'armes clandestins.

Actuellement la Commission Interalliée a résolu d'exécuter les stipulations du traité de paix et de dissoudre la Sicherheitspolizei.

Là-dessus l'organisation de la Sicherheitspolizei a informé le ministre de l'intérieur par voie secrète qu'elle refusera d'exécuter cet ordre et résistera les armes à la main aux troupes de l'Entente (voir Annexe n° 16).

La Sicherheits polizei proclame la résistance les armes à la main.

Aujourd'hui (fin juin) les menées conspiratrices à cet effet sont en pleine activité. On lit d'intéressantes instructions à ce sujet dans une lettre de Berlin (Bellevue), (annexe n° 17).

Préparation d'une grève générale.

Il est clair que les organisations se proposent de produire, au moyen d'une grève préparée en secret et en faisant même appel à la terreur, l'impression que ce pays est bien allemand, qu'il se solidarise avec la police allemande et fait une démonstration contre la Commission Interalliée.

La population polonaise formant la majorité s'efforcera de neutraliser ces desseins, bien que jusqu'ici sans armes, en butte à des procédés de terreur à chaque pas, elle n'ait bénéficié que dans une bien faible mesure des bienfaits qui lui sont garantis par le traité de Paix.

II

L'organisation militaire.

Il eût pu sembler que le mépris de ce traité de paix ne pouvait être poussé plus loin. Et pourtant on est encore allé au delà. En dehors des organisations susmentionnées camouflées en institutions légales, il existe une conspiration militaire, avec de nombreuses ramifications, organisée par ces mêmes officiers monarchistes qui ont pris part à l'aventure de Kapp.

Il est exceptionnellement facile pour les conjurés de former en ce moment des organisations secrètes militaires, car la plus grande partie de l'armée allemande ayant été licenciée, une foule de militaires de métier se trouvent aujourd'hui sur le pavé. Rien de plus aisé que de recruter parmi eux une armée. Et c'est précisément ce que font les conjurés par l'entremise de ce qu'on appelle l' « Armeeabwickelungsstelle » (Service de liquidation de l'armée).

Dans les services de l' « Abwickelungsstelle », sous le prétexte de licencier l'armée, s'opère en fait l'enrôlement dans les organisations de « militants». Les « Armeeabwickelungsstellen » ont principalement porté toute leur attention sur les « Marinebrigaden » et les « Balticumkämpfer », formations qui, lors de la défaite de l'Allemagne, occupaient la ligne stratégique de la Baltique.

Cette partie de l'armée, à la fin de la guerre, reçut, comme on le sait, la promesse que lui seraient distribués à l'est des terrains tels que chaque soldat deviendrait un cultivateur aisé.

Une curieuse entreprise de colonisation les armes à la main.

Cette idée de colonisation armée que la défaite a rendue inopérante, ressuscite maintenant dans toute sa vigueur et doit être réalisée de la manière suivante : on forme des ligues de soldats qui, les armes à la main, en Silésie et plus loin vers l'est s'efforceront d'obtenir l'accomplissement des promesses à eux faites pendant la guerre. L'armée de la Baltique a opposé la plus longue résistance aux ordres de Berlin et de Paris et ce n'est que fictivement qu'elle a été désarmée, elle a simplement caché ses armes. Les Balticumkämpfer sont gens décidés à tout, que le gouvernement de Berlin a été impuissant à maîtriser. En ce moment, ils ont choisi la Silésie comme champ d'action, comme leur future terre promise. Dans le jargon de ces milieux conspirateurs, la main-mise militaire sur les territoires polonais en général, et en particulier sur la Silésie, s'appelle « entreprise colonisatrice ».

Dans les camps, ces questions sont ouvertement agitées. A un banquet d'adieu à Munsterlager, le capitaine de frégate Stever prononça un discours dans lequel il déclara qu'il est à présumer que le plan d'expansion du Reich allemand en dehors de ses frontières actuelles sera exécuté au commencement de juin. En vue de le réaliser ne doivent se présenter que des soldats ayant l'expérience de la guerre ; ils devront avoir un uniforme, être munis de leurs armes, car il faut encore compter avec les conditions de guerre dans certaines régions (voir Annexes n°s 18 et 19).

L'organisation de la conspiration militaire en Haute-Silésie.

L'organisation de la conjuration est la suivante : Le commandement en chef siège à Berlin, Leipzigerstrasse 5. Il porte officiellement le nom de « Office pour le licenciement de l'armée » « Heeresabwickelungs Hauptamt » et dans ce service, en apparence de démobilisation de l'armée allemande, existe un service de renseignements (Nachrichtenzentralstelle II^a) qui n'est en réalité que l'état-major général des conspirateurs.

Les différents services de l' « Armeeabwickelungstelle » sont les foyers d'organisation de ces formations dont le caractère militaire doit être masqué aux yeux de la Commission de contrôle interalliée (Annexe n° 20). Les communications des bureaux d'informations avec Berlin se font par l'entremise de l'officier de liaison d'Opole (Verbindungsstelle des

Nachrichtenoffiziers). Au mois de juin cet officier était von Runge. Naguère encore la résidence de l'officier de liaison pour l'Est (Nachrichtenhauptstelle) était Lubie, grande demeure seigneuriale non loin de Pyskowice (Peiskretscham), puis ce fut Zacharzowice; c'est aujourd'hui Pniow, toujours en Haute-Silésie.

A la tête du bureau principal de Silésie se trouvent le capitaine von Roeder (4-e technische Hunderschaft) à Gleiwitz-Gliwice, le lieutenant adjudant Westarp. Von Larisch est l'officier de liaison pour l'Est.

Le service central à Berlin donne aux officiers délégués en Haute-Silésie des ordres limitant leurs congés, tout comme si n'existait pas l'article 88 du traité de paix (Annexe n° 21).

Plans et armes sont préparés.

Le caractère éminemment militaire et très sérieux de ces préparatifs en vue de s'emparer de la Haute-Silésie ressort nettement des plans (Annexes n°s 22, 23, 24, 25) qui ont été déjà dressés par l'état-major avec toute la méticuleuse précision allemande. Sur ces plans nous trouvons des dépôts d'armes, aussi bien de fusils que de mitrailleuses. Même la direction des tranchées, ainsi que la place des canons ont été fixées d'avance. La quantité et la qualité des armes devant se trouver dans des localités désignées sont également marquées sur les plans.

Pour autant qu'en certains points la quantité d'armes possédée ne répondrait pas à celle qui est désignée sur le plan, ces points devront immédiatement en demander à l'officier de liaison. Toute cette organisation est dirigée par la « Haupt-Nachrichtenstelle », bureau central d'informations ou de renseignements qui possède une série de bureaux d'arrondissements subordonnés, publiant les dispositions de l'état-major dans leur arrondissement. Sept commandements d'arrondissement de la Haute-Silésie sont subordonnés au Commandement de l'Est, à savoir : 1° Fürstenschloss, 2° Annaberg, 3° Wanderer, 4° Pantaleone, 5° Felicitas, 6° Ludmila, 7° Rigolo.

Incontestablement, ces noms ne sont que des noms dissimulés de différentes localités. Comme il ressort des cartes ci-incluses, il est affecté a chacun des commandements un terrain d'activité.

L'organisation conspiratrice a à sa disposition tout l'outillage de l'État et travaille aux frais du Trésor de l'État. Sous le masque d'une guerre de défense contre la Pologne, on a réussi à faire de larges préparatifs pour s'emparer de la Haute-Silésie et pour déraciner la propagande polonaise, selon les mots d'un des documents. Quelques-uns de ces préparatifs sont démasqués, on allègue qu'ils sont motivés par la crainte d'une attaque du côté polonais.

Ils allèguent toujours qu'ils sont menacés.

Le bureau du « sur-président » de la Haute-Silésie (Bitta, voir les Annexes n°s 26-27) est la source de nouvelles alarmantes pour les sphères politiques allemandes, telles que l'attaque projetée des Polonais en Haute-Silésie, nouvelles tendancieuses et basées sur des récits fantaisistes.

Les rapports maladroitement rédigés que Bitta présente aux autorités ministérielles pour les convaincre que les Polonais font des préparatifs militaires, éveillent le soupçon que tout son ouvrage est fait à l'instigation des conspirateurs monarchistes dont la besogne est singulièrement facilitée par ces alarmes.

On peut admettre que c'est aussi de cette source que proviennent les soi-disant documents destinés à prouver l'existence d'un complot polonais en vue de s'emparer par la force de la Haute-Silésie, etc.

La correspondance officielle (secrète) entre ministres allemands (les Annexes n°s 28-29) démontre à l'évidence ce que pensent de ces propos les Allemands eux-mêmes : ils excluent toute probabilité d'une attaque de la part de la Pologne.

Pro imperatore.

L'organisation conspiratrice a pour blason des glaives croisés et pour devise « pro imperatore, libertate et patria ».

Dans ses ordres et informations elle fait usage d'une écriture secrète convenue, dont les Annexes n°s 30-31 donnent un spécimen.

Cette organisation dispose pour la Silésie de 12.000 hommes. Elle possède 72 canons sans compter les autres armes à feu (Annexe n° 32). Elle a pour commandant en chef le colonel Bauer, cet auxiliaire de Ludendorff qu'on suppose en ce moment en Hongrie. Le major von Trettau seconde Bauer en qualité d'officier d'état-major; il est également assuré du concours du général Lütwitz qui s'est distingué dans le récent coup d'État de Kapp. Ce général, contre lequel l'ordre d'arrêt est lancé depuis longtemps, vient souvent en Haute-Silésie et y séjourne chez de grands seigneurs allemands.

Le quartier général.

Le quartier général se trouve à Brieg, en dehors du territoire plébiscitaire. C'est là que se trouve aussi le détachement d'aviation. Le major Trettau devait se rendre vers la fin juin sur le territoire plébiscitaire, afin de discuter avec les organes subalternes tous les détails pour pouvoir, à un signal donné, s'emparer, en premier lieu, des chemins de fer et des postes, et arrêter ensuite les chefs polonais pour les transférer à la prison de Halle.

Il ressort des ordres écrits en caractères chiffrés que des dispositions ont été données pour que les troupes allemandes pénètrent sur les territoires plébiscitaires et qu'on arme les volontaires. Des ordres chiffrés, en date du 17 mars 1920, ont été adressés au commandement de la Ve armée (Annexe n° 33) pour que le 16e régiment de chasseurs, le 11e d'infanterie et le 7e de cavalerie soient prêts pour occuper la Haute Silésie.

Dépôt principal d'armes et de munitions.

Le commandant de la forteresse Glatz est désigné comme chef du dépôt principal de munitions et d'armes : il est également chargé de fournir des armes aussi bien à l'artillerie qu'aux volontaires (cela veut dire aux organisations secrètes — soi-disant civiles).

Selon l'ordre précité, on doit emprisonner immédiatement, à un signal donné, les chefs de toutes les organisations polonaises, les transférer provisoirement à Breslau et arrêter également tous les chefs des associations ouvrières.

Les transports d'armes, ces derniers temps, ont atteint des proportions considérables. Comme il ressort des Annexes n°s 34 et 35, l'organisation en question a expédié pour la seule localité aussi peu importante que Gleiwitz — 1 500 fusils et par surcroît des mitrailleuses. La Sicherheitspolizei effectue les transports en disant que les armes envoyées lui appartiennent, ou bien, comme cela a eu lieu, les armes sont transportées dans une voiture de déménagement d'un commissionnaire affilié.

Moyens radicaux.

Les explosifs jouent un grand rôle dans ces préparatifs. C'est pourquoi le commandement en chef, dans son ordre du 30 mai 1920 de Breslau, prescrit à tous les bureaux de renseignements subalternes (Nachrichtenstellen) de se munir des explosifs nécessaires pour faire sauter les ponts et installations de chemin de fer (Annexe n° 36). Comme il ressort de l'Annexe n° 37, l'officier de liaison transmet des instructions pour attaquer les organisations polonaises et distribuer des munitions.

L'attentat contre l'organisation polonaise, mentionné dans l'Annexe surnommée, n'a eu aucun succès, car le bureau d'information polonais, en possession des cartes et des clés pour ces cartes, ainsi que la correspondance secrète, prévint à temps le bureau plébiscitaire du IVe arrondissement (Rybnik) de l'attaque projetée et la rendit ainsi vaine. A la suite de l'échec de l'attentat et de l'enquête de la Commission Interalliée, l'organisation s'est empressée de faire des changements (Annexe 38).

Une alerte.

Le 6 juin on transporta le bureau central de Lubie à Zacharzowice, tout en laissant toutes les installations à Lubie pour ne pas éveiller les soupçons de la Commission Interalliée. On changea le cryptonime du bureau central et les noms des bureaux subordonnés.

Le 10 juin on dénonce le danger imminant de Berlin (Annexe 39).

Le 15 juin 1920, M. von Bandemer, commandant en chef de la « Hauptnachrichtenstelle » près l' « Armée abwicklungsstelle » de Breslau, donna l'ordre de changer immédiatement l'emplacement de ses bureaux 1-7 (Annexe 40) et nomma M. Larisch son remplaçant.

En dehors de ces faits on ne se lasse pas de faire d'autres préparatifs plus ou moins graves.

Ils procurent des armes aux éléments bolchevistes en Pologne.

L'office principal d'informations près le 6e corps de Breslau lançait un ordre détaillé en date du 17 juin 1920, concernant le transport des armes à travers la frontière polonaise près de Myslowice (Annexe 41).

Le dépôt des armes, destinées à être transportées en contrebande en Pologne, se trouve à Wlodzislaw (Losslau) et Szajkowice (Szaykowitz). Ces armes doivent servir à armer les éléments communistes et bolchévistes en Pologne, à y provoquer des troubles intérieurs au moment voulu où on mettra en scène en Haute-Silésie un soulèvement et un conflit armé avec la Pologne (Annexe n° 42).

On a trouvé des carabines, des mitrailleuses, des grenades.

Les documents originaux (ordres et cartes), concernant le complot en question, ont été présentés par le Service des Informations du Comité plébiscitaire polonais de Haute Silésie à MM. Aujubant préfet, et Vergé, colonel de la Commission Interalliée à Opole (Oppeln). Les recherches effectuées à l'aide des cartes que nous reproduisons ici ont pleinement confirmé l'existence de dépots d'armes clandestins ; on y a trouvé des carabines, des mitrailleuses, des grenades.

III

Nous avons vu quel réseau d'organisations militaires vient d'être organisé par les Allemands sur le territoire plébiscitaire. Il ne se trouvera personne en Allemagne qui oserait contester l'authenticité des faits que nous avons cités.

Il faut se demander dans quel but les Allemands font tout cela?

Évidemment, les chefs allemands n'ont pas dévoilé leurs desseins dans des mémoires qui pourraient être présentés ici. Il faut donc examiner toutes les éventualités qui s'offrent :

Est-ce une action défensive?

Les Allemands préparent ainsi une action défensive pour le cas où la Silésie serait occupée par les troupes polonaises.

Cette éventualité, en ce qui regarde les Polonais, est tout à fait exclue. Les Allemands eux-mêmes n'y croient pas. La lettre du comte Hatzfeld, duc de Trachenberg (Annexes n[os] 28, 29) chargé de pouvoirs du gouvernement allemand auprès de la Commission Interalliée en Haute-Silésie, en est une preuve péremptoire. Le comte Hatzfeld admet qu'une action de ce genre de la part des Polonais serait même désirable, mais elle lui semble fort improbable; M. von Haniel, suppléant du ministre des Affaires Étrangères à Berlin est du même avis; il conseille même de ne pas rassembler de troupes à la frontière de la Haute-Silésie. Le ministre de l'Intérieur partage cette manière de voir dans sa lettre du mois de mai 1920 (n° 2265) adressée au Ministre de la Défense nationale.

On peut donc ne pas prendre en considération cette première éventualité.

Préparation d'une guerre contre la Pologne.

Deuxième éventualité : guerre de la Pologne avec l'Allemagne.

Quoique cette idée puisse sembler improbable, il faut se rappeler qu'en mars dernier, pendant l'attentat de Kapp, il s'en est fallu de peu que n'éclatât l'offensive allemande contre la Pologne. Les bolchéviks devaient en même temps l'attaquer à l'Est. Donc, ce dessein ne saurait être rejeté d'avance. D'autre part, il se relie organiquement au programme de la caste réactionnaire et militaire en Allemagne. Sans doute, c'est sous le prétexte d'organiser la défense de la Haute-Silésie et réellement à l'effet de provoquer en Allemagne une crise réactionnaire et monarchique par l'écrasement de la Pologne avec la complicité des bolchéviks et de créer un bloc uniforme russo-allemand contre l'Entente, que se sont organisées en Silésie d'importantes forces militaires allemandes.

Les milieux réactionnaires et monarchiques, les représentants de l'ancien régime allemand en général, comptent que l'Entente ne serait pas en état de réagir contre la conquête de la Pologne, attaquée de deux côtés à la fois, de l'ouest par l'Allemagne réactionnaire, et de l'est par la Russie bolchéviste. Au cas où l'Allemagne pourrait s'appuyer sur la Russie, elle serait invincible pour l'Entente et pourrait poursuivre avec succès une guerre de revanche.

Les chances du complot monarchiste.

Maîtriser les armées d'occupation, terroriser la population polonaise et proclamer, en Silésie, la dictature militaire allemande, tout cela servirait de prologue à un coup d'État qui renverserait le gouvernement républicain en Allemagne, et proclamerait la monarchie. Ce bouleversement aurait toutes les chances de devenir populaire en Allemagne, car les conspirateurs pourraient faire valoir à l'opinion publique la reconquête de la Silésie, fait très avantageux au point de vue allemand.

Étendue du complot.

Ce complot militaire a de nombreuses ramifications en Allemagne, surtout dans les provinces du Nord. Dans le Meklembourg et en général dans l'Ostelbien, il est tellement populaire parmi les grands propriétaires et la haine contre le gouvernement républicain de

Berlin y est si vive que, dans des propriétés privées, on loge et on nourrit gratuitement de nombreux soldats armés qui n'attendent que le signal. La même chose se remarque aussi en Haute-Silésie, aussi bien chez de grands propriétaires fonciers allemands que dans les mines et usines métallurgiques dont les administrations, composées d'Allemands, inscrivent comme ouvriers des détachements considérables de soldats et les payent en ne leur donnant aucun ouvrage. On fait venir beaucoup de ces soldats en civil, malgré que la population locale polonaise souffre de manque de travail.

Les responsabilités.

Non seulement le gouvernement de Berlin est trop faible pour étouffer ce complot, mais il ne peut même pas l'empêcher. Il sent que, de cette façon, se forme en Silésie un foyer de tendances militaires et réactionnaires, mais il n'est pas en état de les paralyser, car, en Haute-Silésie, ces tendances s'identifient avec les intérêts nationaux et politiques qui, pour chaque Allemand, s'expriment, avant tout, dans le désir de garder la Haute-Silésie. C'est pourquoi les milieux gouvernementaux appuient ce mouvement en supprimant, par exemple, sur le territoire plébiscitaire, l'interdiction, pour la « Sicherheitspolizei », de s'occuper de politique, interdiction en vigueur dans tout l'État (Decret du ministère de l'Intérieur du 28 avril 1920, Annexe n° 45).

Les plans susmentionnés ayant pour but de renverser le Gouvernement républicain en Allemagne, comment peut-on s'expliquer la participation incontestable des autorités centrales de Berlin, à leur élaboration.

La contradiction n'est qu'apparente. Avant tout, il est avéré que des membres du complot des officiers sont employés aux ministères de Berlin, que ces conspirateurs publient sur des papiers portant la marque et le cachet du ministère, des ordres diamétralement opposés à la politique de ce ministère et à celle du gouvernement en général. C'est ce qui s'est manifesté clairement dans l'attentat Kapp. Dans le cas présent nous avons indéniablement à faire à des faits semblables, ce qui atténue la faute des chefs responsables de l'État allemand, mais en même temps établit le danger qui menace la paix européenne du côté d'un gouvernement impuissant à maîtriser ces éléments.

Une partie des faits précités appartient incontestablement à cette catégorie pour laquelle n'incombe au gouvernement de Berlin qu'une responsabilité relative.

Mais en dehors de ces faits reste le domaine énorme de l'activité conspiratrice militaire qui fonctionne de concert avec le gouvernement allemand et appuyée par lui et dont il est entièrement responsable. Les procès-verbaux et les annexes reproduites par nous le démontrent avec évidence.

Comment concilier cette contradiction apparente avec les idées monarchistes des conspirateurs?

Ici il faut prendre en considération une troisième éventualité. Les milieux gouvernementaux de Berlin ont leur plan spécial en ce qui regarde la Haute-Silésie, plan basé sur un réseau particulier d'organisations conspiratrices.

Une intrigue.

Le gouvernement allemand collabore activement à l'armement systématique et aux préparatifs militaires à l'effet de provoquer, à un signal donné, une soi-disant révolution allemande contre les Polonais en Haute-Silésie. De même que, aux cours des négociations de paix, au moment où la Silésie fut définitivement attribuée à la Pologne, les Allemands organisèrent artificiellement, avec l'aide des troupes, des protestations collectives contre cette incorporation; de même qu'ils sont capables aujourd'hui de présenter les photographies des cortèges nationaux polonais comme des cortèges allemands (voir die Woche et Hamburger illustrierte Zeitung de mai 1920), de même ils se proposent à présent d'organiser, à l'aide des bandes militantes venues du fond de l'Allemagne, une insurrection « spontanée » fictive de la population silésienne contre l'occupaton interalliée, de noyer dans des flots de sang toute

protestation de la population locale polonaise, de tuer ou d'interner dans des forteresses les chefs des organisations polonaises, de rendre impuissants et d'éloigner les soldats de l'armée interalliée et de proclamer ensuite devant l'univers entier qu'il est superflu de procéder au plébiscite, car la population s'est insurgée contre la prétendue agitation polonaise et a déjà manifesté ainsi sa volonté. Tous les préparatifs sont finis. La représentation peut commencer.

Nous n'hésitons pas à constater que le désarmement et l'expulsion des soldats des Etats Alliés est un des points de ce programme, car cette pensée se répète maintes fois dans divers rapports secrets. On doit procéder à désarmer, sinon à tuer ces soldats de façon à rendre admissible la fiction que, de toute apparence, c'est la population de la Haute-Silésie qui, provoquée par les troupes interalliées, s'est jetée sur ces dernières, les a désarmées et massacrées. Par suite d'une telle machination, c'est à la population locale qu'incomberait toute la responsabilité du crime commis et il deviendrait impossible d'organiser le plébiscite.

Mesures provocatrices contre les troupes alliées.

A l'effet de disposer la population locale en faveur du crime projeté et de lui faire croire que ce sont les troupes alliées, surtout les troupes françaises, qui martyrisent la population allemande et la provoquent, de sorte que la révolte ne serait qu'une manifestation de la haine du peuple, la presse allemande ne cesse, depuis l'arrivée des troupes alliées, d'inciter l'opinion publique par des nouvelles mensongères et tendancieuses, n'hésitant pas à représenter les faits de la façon la plus fausse.

Le but de cette tactique n'est que trop évident. On peut en effet remarquer que le ton de la presse devient de plus en plus agressif à l'égard des troupes alliées, à mesure que grandissent les forces militaires allemandes dissimulées et qu'approche le moment du soulèvement projeté. Tout est déjà prêt pour ce soulèvement qui a probablement été préparé pour éclater au moment où s'ouvrirait la Conférence de Spa.

Plût à Dieu, que nos révélations présentes arrivent à paralyser la réalisation de ces desseins criminels qui peuvent coûter la vie à des milliers d'hommes et être le commencement d'une nouvelle ère d'oppression pour treize cent mille Polonais martyrisés jusqu'à présent sous le joug prussien dans ce malheureux pays de Haute-Silésie.

Il résulte de ce qui précède que nous avons affaire non pas à un, mais à deux réseaux d'organisations dont chacune a un autre programme et fait usage d'une tactique différente. Cela provoque des malentendus dont, par exemple, fait foi la circulaire de l'organisation purement militaire, interdisant les soulèvements prématurés, à cause de l'attentat contre le Siège central polonais, hôtel Lomnitz (Annexes n°s 36 et 44).

Le but final : Occupation de la Haute-Silésie à main armée.

Toutefois ces deux organisations ont des tendances communes parce qu'elles : 1° constituent une force militaire importante camouflée en civil, transportée du fond de l'Allemagne, soutenue par l'administration civile allemande qui garde malheureusement jusqu'à présent les postes qu'elle avait du temps de Guillaume; 2° qu'elles agissent au moyen de la terreur; 3° qu'elles tendent à abolir les droits attribués à la Pologne en Silésie par le traité de Paix, en occupant par force le territoire plébiscitaire et en créant ainsi un fait accompli, dont il serait difficile de ne pas tenir compte.

IV

Est-il possible que les forces militaires allemandes s'emparent du territoire plébiscitaire ?

Sans aucun doute.

Les forces de la Commission Interalliée sont trop peu nombreuses pour étouffer un soulèvement qui aurait l'apparence d'une insurrection de la population civile allemande contre la Commission et contre les Polonais.

C'était une faute que de laisser, contrairement à l'esprit du Traité et malgré les propositions de la population polonaise locale, toute l'administration civile intacte de façon qu'aujourd'hui tout l'appareil administratif est au service des conspirateurs.

C'en est une autre de n'avoir pas strictement interdit le passage de la frontière allemande. Le contrôle des passeports des voyageurs venant d'Allemagne n'a été, en effet, organisé que vers la mi-juin. De cette façon, toutes les organisations militantes allemandes ont eu, durant des mois, libre accès dans le territoire plébiscitaire.

Près de 70 000 personnes sont venues en Silésie dans le courant de l'année dernière, personnes n'ayant pas le droit de voter. Elles sont toutes venues d'Allemagne ; pour une bonne moitié, ce sont des soldats appartenant à différentes associations secrètes.

V

Garantie de Paix.

L'occupation de la Silésie par les Allemands menace la paix européenne. L'incorporation de la Silésie à la Pologne est une garantie de paix. Les Allemands eux-mêmes ont fourni des arguments à l'appui de cette thèse. En premier lieu, en ce qui regarde le rôle de la Silésie pendant la guerre.

Les grands industriels réunis à la Chambre de Commerce d'Opeln ont écrit en septembre 1916, dans un mémoire confidentiel présenté au chancelier Bethman-Hollweg :

Le rôle de la Haute Silésie pendant la guerre.

« Les usines métallurgiques de la Haute-Silésie ont prouvé de quelle importance est ce pays dans la défense de l'Allemagne. La guerre a démontré que l'industrie de l'Allemagne Occidentale n'est pas en état de fournir à l'armée allemande la quantité nécessaire de matériel de guerre. Sans les usines de la Haute-Silésie, la production des armes, des munitions et des autres articles indispensables à l'armée, ne saurait jamais répondre à la demande. C'est dans l'intérêt de l'armée que l'industrie de la Haute-Silésie doit à tout prix rester à la disposition des Allemands. »

Un mémoire en date du 18 mars 1919, au sujet d'une convention avec la Pologne, adressé au Gouvernement de Berlin par l'« Oberschlesischer Berg-und-Huttenmannischer Verein » E. V./J. n° 255, représente toute cette affaire sous un jour clair et non ambigu.

Cette association dit au début de ce mémoire :

« L'importance de l'industrie de la Haute-Silésie vient d'être prouvée par la guerre mondiale. Sans aucun doute, la guerre, avec toutes ses exigences extraordinaires en ce qui concerne la productivité de l'industrie dans tous les domaines techniques, ne saurait être menée sans le bassin minier et industriel haut-silésien. »

Ajoutons encore les déclarations si souvent répétées dans les colonnes de la presse allemande que, sans la Haute-Silésie, les Allemands se seraient vus contraints de finir la guerre deux ans plus tôt, et nous pourrons alors nous rendre compte du rôle qu'a joué la Haute-Silésie dans la guerre menée par eux. *Il est incontestable que les Allemands n'auront effectivement perdu la guerre qu'après avoir définitivement perdu la Haute-Silésie, car alors aucune revanche ne sera plus possible.* On s'y en rend compte très bien. L'Allemagne, qui prétend être dans l'impossibilité de payer ses créances de guerre, peut toutefois, lorsqu'il s'agit de la Haute-Silésie, avancer secrètement des milliards (Annexe n° 45), même sans demander l'autorisation budgétaire.

La reconquête de 'a Haute-Silésie constitue pour les Allemands la condition de la guerre de revanche.

Quel serait le rôle de la Silésie dans la future guerre de revanche? Les Allemands l'avouent aussi en toute sincérité, dans le but de pousser tous les citoyens aux plus grands sacrifices pour pouvoir garder la Silésie. L' « Ostdeutsche Morgenpost », journal ultranational allemand de Bytom, dont le rédacteur en chef Trück appartient à des organisations secrètes allemandes, dit dans l'article de tête du numéro en date du 12 juin 1920, ce qui suit :

« Haute Silésie — la dernière arme de revanche ».

« Le but suprême de la politique française est de prendre à l'Allemagne sa dernière arme. Cette dernière arme de l'Allemagne est la Haute-Silésie. Si l'Allemagne perd l'industrie Haute-Silésienne avec son charbon et ses minerais de fer, elle deviendra pour l'éternité esclave de la France, et elle devra subir toute politique qu'on lui imposera. En cas de guerre l'industrie rhénane et westphalienne est destinée à être détruite, et aucune guerre ne saurait être menée sans industrie. Ainsi, arracher à l'Allemagne la Haute-Silésie,

c'est sceller la clef de voûte la plus formidable de l'esclavage de l'Allemagne. » (Annexe n° 46.)

Les Allemands se rendent bien compte du fait que le recouvrement de la Haute-Silésie est leur dernière arme. S'ils s'emparent de la Haute-Silésie, ils en feront une usine qui, au bout de quelques années, fournira à l'Allemagne tout ce dont elle aura besoin pour la guerre de revanche.

Dernier rempart du militarisme.

La Haute-Silésie sera-t-elle ou non rattachée à l'Allemagne? De là dépend l'existence ou la chute du militarisme en Allemagne, car sans la Silésie elle ne saura jamais prendre sa revanche. *Ce n'est que lorsque la Silésie sera détachée de l'Allemagne que l'Europe pourra dire que le militarisme allemand est abattu, et l'Entente qu'elle a assuré la paix.*

VI

Quelles sont les mesures à prendre pour assurer à ce malheureux pays, succombant sous la terreur des troupes envoyées d'Allemagne et martyrisé continuellement par l'odieuse administration prussienne, malgré que la guerre soit terminée et que la Commission Interalliée ait pris l'autorité en mains, le minimum de libertés civiques qui lui permettraient de se prononcer librement au plébiscite?

1) Il faut immédiatement introduire tous les changements spécifiés dans le traité de paix, et tout particulièrement éloigner les formations et associations militaires de tout genre (à cet effet devraient être nécessairement renforcées les troupes d'occupation alliées). On devrait également licencier l'administration actuelle du territoire plébiscitaire occupant toujours les postes qu'elle avait avant la guerre, quoique composée de gens n'ayant pas le droit de vote, et la remplacer par des représentants de la population polonaise qui constitue les deux tiers de tous les habitants du pays.

2) Doivent être irrévocablement éloignées toutes les personnes n'ayant pas le droit de voter, éventuellement toutes les personnes arrivées en Silésie depuis le 1er août 1914, car ce sont elles qui constituent l'élément importé d'Allemagne et qui terrorisent le pays polonais qu'est la Silésie. Cette dernière mesure est le moyen *sine qua non* de faire exécuter le paragraphe 88 du traité.

AVIS IMPORTANT

L'authenticité des documents reproduits ne soulèvera certes aucun doute. D'abord ils concordent entre eux et concordent avec une foule de faits qui ont été vérifiés par le service de renseignement polonais et interallié et ont toujours été trouvés exacts. Telles, par exemple, les cartes concernant la distribution des armes. Par contre, il est peu probable que les noms des signataires ne soient des cryptonymes.

N° 1.

Reichswehrministerium, Technische Nothilfe.

La « Technische Nothilfe » dépend du Ministère de la Reichswehr (intérieur). Ce n'est pas une organisation militaire, mais elle doit être protégée par la Reichswehr, dans tous les cas où elle peut avoir besoin de son aide et de son appui.

Celle-ci doit mettre à sa disposition tout ce qui peut lui être nécessaire en fait de vêtements, de ravitaillement, et d'entretien sans porter préjudice à ses propres intérêts. Tous les frais qui en pourraient résulter, à dater du 1er novembre 1919, seront imputés directement à la « Centrale de la Technische Nothilfe », Berlin-Kurfürstendamm 193/194.

Une instruction relative au montant des frais paraîtra bientôt.

Signé : Der Reichswehrminister,
NOSKE.

Destinataires : An all Reichswehrgruppenkommandos.

Achtung Oberschlesier

Für die Propaganda unter den oberschlesischen Kriegsgefangenen sei auf folgendes hingewiesen

1) Es empfiehlt sich, den Kriegsgefangenen davon Mitteilung zu machen, daß der gemeine Soldat der französischen Besatzungstruppen in Oberschlesien nicht weniger als täglich **240 Mk. Löhnung,** außerdem natürlich **Verpflegung, Unterkunft ꝛc.** erhält. Sie geben das Geld mit vollen Händen aus und treiben dadurch überall in Oberschlesien die Preise. **Die Löhnung beträgt vielleicht zehnmal so viel wie das Einkommen eines fleißigen Arbeiters,** der dafür harte Arbeit leistet und sich und seine Familie davon unterhalten muß.

Diesen unsinnigen Löhnungsbetrag muß Oberschlesien bezahlen. **Der Franzose bezahlt seinen Soldaten auf Kosten der Gewerbetreibenden und arbeitenden Bevölkerung Oberschlesiens.**

2) Polen steht an seiner Ostfront überall mit den russischen Bolschewisten im Kriegszustand. Die Rüstungen verschlingen nicht nur ungeheures Geld, so daß Polen vor dem Bankerott steht, sondern zwingen diesen Staat, eine große Militärmacht zu halten und fortlaufend zu verstärken. Bereits seit längeren Monaten sind die Jahrgänge 1896 bis 1901 ausgehoben. **Mit Sicherheit wird angenommen, daß die Polen in den ihnen durch den Friedensvertrag zufallenden Gebieten dieselben Jahrgänge ausheben werden.** In der Provinz Posen haben sie die Deutschen schon zum Etappendienst herangezogen. Von der Etappe zur Front aber ist der Weg bekanntlich recht kurz.

Also ist anzunehmen, daß sie auch in Oberschlesien von dem Augenblick ab einziehen werden, wo etwa Oberschlesien wider Erwarten in ihre Hände fallen sollte. **Der Uebergang Oberschlesiens an Polen würde für die Kriegsgefangenen also zu weiterem Militärdienst und zur Teilnahme an neuen Kämpfen führen.** Bleibt Oberschlesien bei Deutschland, so entfällt damit jede Waffenpflicht, denn Deutschland hat bekanntlich durch seine neue Verfassung die allgemeine Dienstpflicht abgeschafft und unterhält nur noch ein kleines aus freiwilligen Meldungen ergänztes Söldnerheer.

J. Bär's Buchdruckerei, G. m. b. H., Neiße.

N° 2. — L'affiche placardée dans un camp de prisonniers de guerre.

N° 2

ATTENTION, HAUT-SILÉSIENS

En faisant de la propagande parmi les prisonniers de guerre haut-silésiens, il faut attirer l'attention sur ce qui suit :

1) Il est recommandé d'apprendre aux prisonniers de guerre haut-silésiens que les simples soldats de l'occupation militaire française ne touchent pas moins de 240 mks. de solde par jour, en dehors naturellement de leur entretien, logement, etc. Ils dépensent l'argent à pleines mains et provoquent partout en Haute-Silésie la hausse des prix. Leur solde est peut-être dix fois supérieure au salaire d'un travailleur appliqué à sa besogne qui fournit un dur labeur et est obligé de pourvoir avec son argent à la subsistance de sa famille.

C'est à la Haute-Silésie qu'incombe le paiement de ces soldes insensées. Le Français paie ses soldats aux frais de la population industrielle et ouvrière de la Haute-Silésie.

2) Sur toute l'étendue de son front oriental, la Pologne est en guerre avec les bolcheviks russes. Les armements absorbent non seulement des sommes formidables par suite de quoi la Pologne est acculée à la banqueroute, mais ils contraignent de plus ce pays à entretenir une force armée considérable et à en grossir constamment les rangs. Les classes 1896-1901 ont été depuis longtemps appelées sous les drapeaux. Il peut être considéré comme certain que les Polonais appelleront aussi ces classes dans les territoires qui leur ont été accordés par le traité de paix. Dans la province de Posen, ils ont déjà versé les Allemands dans le service des étapes. Et l'on sait qu'il n'y a pas loin de l'étape au front.

Il faut donc tenir pour certain qu'ils incorporeraient aussitôt les Allemands en Haute-Silésie, si, contre toute prévision, elle devait tomber entre leurs mains. Pour les prisonniers de guerre le passage à la Pologne de la Haute-Silésie signifierait donc la continuation du service militaire et la participation à de nouveaux combats. Si la Haute-Silésie reste à l'Allemagne, elle est débarrassée du même coup de l'obligation militaire puisque, avec sa nouvelle organisation, l'Allemagne a supprimé, comme on le sait, le service militaire obligatoire et qu'elle n'entretient plus qu'une petite armée mercenaire qui se complète par des engagements volontaires.

N° 3

Journal « Polak » paraissant à Kattowitz, N° 102, du 6 mai 1920.

A Opole, à Ratibor et Lubliniec, sans parler de plusieurs localités moins importantes, il y a de nouveau eu une effusion de sang. Le peuple hautsilésien voulait célébrer la fête nationale paisiblement.

Les Allemands en ont décidé autrement et ont commis des crimes qui ne resteront pas sans réponse. Comme s'ils voulaient se moquer de la Commission interalliée, ils ont choisi son siège, Opole, pour champ principal d'attaque. Le jour de la fête nationale, c'est-à-dire dimanche vers midi, le contrôleur du district français d'Opole s'est adressé aux organisateurs Polonais et leur proposa de renoncer, afin de ne pas exciter les Allemands, à porter durant le cortège les enseignes et drapeaux nationaux. Les Polonais acquiescèrent à cette demande d'autant plus que le cortège promettait d'être très imposant, et la quantité seule des Polonais y participant devait prouver leur force. En même temps les représentants des associations professionnelles allemandes (Gewerkschaften) avaient promis aux Polonais que, du côté allemand, il n'y aurait aucune tentative de troubler la paix. Ils n'ont pas tenu cette promesse. Au moment, où des foules de personnes arrivant des villages avoisinants pour prendre part au cortège, commencèrent à se réunir au point de rassemblement sur un des faubourgs d'Opole, la Sicherheitswehr armée se mit à les battre et chasser en criant que le cortège est défendu. Il y a eu près de 20 blessés.

Il est à remarquer que le contrôleur de district a reçu des organisateurs, sur sa demande, le plan du cortège et qu'il l'a accepté. Sur ces entrefaites, de nombreuses foules de participants se réunissaient au point de rassemblement dans la ville même. Lorsqu'il y en avait déjà une quantité considérable, tout à coup une bande d'Allemands civils attaqua les Polonais de côté en les menaçant des revolvers. C'étaient des revolvers de type militaire. Les Allemands se sont jetés au milieu de la foule des Polonais rangés, en se frayant la route avec leurs armes; la Sicherheitswehr arriva à leur suite bousculant les Polonais et distribuant des coups à droite et à gauche. Il y a de nouveau eu plus de 20 blessés, quelques-uns d'entre eux même grièvement. Une voiture d'ambulance ramassa ensuite dans les rues ceux qui furent grièvement blessés.

Après avoir dispersé de cette manière les formations du cortège, les Allemands se dirigèrent vers le consulat polonais. La Sicherheitswehr prit une part bien vive à organiser les incidents qui suivirent. En criant fort — « Allez-vous-en ! allez-vous-en ! » la police « verte » appelait secrètement ses délateurs et leur disait de se réunir devant le consulat. Nous avons des témoins que cette police, ces « verts », tout en criant haut « allez-vous en » disaient aux Allemands restant tout près : « venez ici ».

La foule organisée de cette façon se jeta sur le bâtiment du consulat polonais pour arracher l'aigle blanc du balcon. Lorsque cela ne leur avait pas réussi, les « verts » recoururent à une perfidie. Ils introduisirent par la cuisine une bande de gamins et exigèrent de la laisser entrer dans le logement disant que c'était une « députation ».

Aussitôt la porte ouverte, la bande se jeta sur le balcon, arracha l'écusson avec l'enseigne de l'État polonais. Les Allemands restant en bas s'emparèrent en poussant des cris de cet écusson, le foulèrent aux pieds, crachèrent dessus et enfin avec un cri de victoire « Wir haben gesiegt » (nous avons vaincu) et en chantant « Deutschland über alles » se dirigèrent vers la rivière d'Odra et y noyèrent l'aigle.

En même temps d'autres bandes allemandes s'introduisirent au Consulat. Une des bandes exigea que M. Kenszycki, consul polonais, rende les armes; une autre s'empara du film cinématographique fait récemment afin de reconnaître et retrouver plus facilement tous les agresseurs ayant pris part à l'incident devant le consulat.

Le service des postes était sûrement du complot. Malgré que le Consulat possède deux communications téléphoniques, pendant tout le temps qu'a duré l'incident, c'est-à-dire pendant plus de deux heures, il n'était pas possible d'avoir la communication, afin de faire venir un secours.

Le colonel anglais, M. Percival, qui se trouvait justement au Consulat fut témoin de tout l'incident. Il demanda aux agresseurs, s'ils pouvaient affirmer que les Polonais les avaient attaqués, ils répondirent que non.

En attaquant les cortèges d'Opole et d'autres localités, les Allemands ont agi selon un plan formé au préalable. De tous côtés arrivèrent par groupes à Opole les bandes militantes allemandes, armées de revolvers militaires et de couteaux. Tous ces gens étaient en possession de feuilles de route gratuites et des cartes d'identité spéciales pour que la Sicherheitswehr puisse les reconnaître et protéger. Nous possédons des témoins et des preuves. Nous ne citerons qu'un nom, celui de Krotky d'Eintrachthuta, un des organisateurs de l'incident. En même temps les Allemands firent venir beaucoup de leurs soldats du dehors de la ligne de démarcation ; tous ces soldats étaient armés, habillés en civil et étaient venus soi-disant en permission (en congé). Tout un train de ces soldats, l'attaque achevée, sont rentrés aujourd'hui (lundi), via Brieg, chez eux. Les organisations telles que « Verband heimatstreuer Oberschlesier » et « Kampfgruppe Oberschlesier » sont en connexion étroite avec cette invasion d'au delà de la frontière.

Tel est le récit laconique des incidents.

Les journaux haut-silésiens allemands jubilent d'avoir dispersé le cortège national polonais. Ils le racontent avec enthousiasme et en parlent comme d'une victoire remportée sur les Polonais par les Allemands. L'un de ces journaux a intitulé son article : « Die deutsche Antwort » (réponse allemande).

N° 4.

Rapport sur l'organisation de l'espionnage allemand en Haute-Silésie.

De tout temps l'Allemagne a entretenu dans les provinces de l'Est un service d'espionnage parfaitement organisé. Au lendemain du retour de la Posnanie à la Pologne et de la séparation des provinces de l'Est, l'Allemagne concentra son service d'espionnage dans la Haute-Silésie.

A l'heure actuelle la Haute-Silésie fourmille d'agents des catégories les plus diverses. On peut les répartir en trois groupes principaux :

1. Les espions politiques, qui proviennent de la « Freie Vereinigung » de la « Technische Nothilfe » ainsi que de diverses autres organisations de caractère soi-disant privé.

2. Les espions militaires du VI. Corps d'armée de *Breslau* et de ses succursales de *Neisse, Brieg et Oels.*

3. Les espions de la police politique de *Berlin*, envoyés en Haute-Silésie au commencement de cette année, et dont l'action s'exerce d'une manière de plus en plus intensive-

Il convient de mentionner ici, comme particulièrement actifs, les directeurs des usines de Königshütte, Laurahütte, Bismarkütte, Eintrachthütte et de la mine de Castellengo. Outre les « Kriminalbeamten » un certain nombre d'anciens officiers allemands ont été acceptés dans les mines en qualité de « Bregpraktikanten ». Il y aussi à la Bismarkhütte deux de ces officiers Haak et Habert. Les noms des directeurs de cette usine sont : Kleinert et Schärf.

Les dames ont reçu des instructions spéciales. Par exemple Mlle Grossklauer, qui parle parfaitement anglais et qui a été employée pendant la guerre à l'État-Major de la marine allemande, a été chargé d'espionner le bureau des renseignements anglais en Haute-Silésie. Mlle Wiener, qui parle français, a pour mission d'entretenir des relations avec les Français.

Au « Trocadero » à Kattowitz, il y a peu de temps, se trouvait une demoiselle Friedel de la police de Berlin, qui a réussi à obtenir, au moyen de galanteries, d'importants renseignements d'officiers français.

La tâche la plus importante de ce groupe d'espions a été, jusqu'ici, d'apprendre par quelles voies *viennent les ravitaillements français*, les chemins de communications, ainsi que les *dépôts de munitions*, l'effectif des troupes françaises et les modifications qui peuvent être apportées à la répartition des troupes.

Pour le cas d'arrestation par les autorités françaises, toutes ces personnes devraient déclarer qu'elles ont été envoyées ici pour lutter contre le bolchevisme.

Le commissaire Rengert fait des rapports lui-même ou par l'intermédiaire de Mlle Jentsch à son chef direct, le D[r] Spickert, « Staatskommissar au ministère de l'ordre public » à Breslau (Tauentzienplatz). Spicker habite également en Haute-Silésie (Kattowitz).

Le « landrat » de Rybnik, D[r] Lukaschek, travaille en union étroite avec ces Messieurs. Le 10.4.20 Rengert demanda à la préfecture de police de Berlin de lui confectionner un passe-port au nom de Karl Gottlieb, né en 1875, à Charlottenburg, Kurfürstendamm, afin que Lukaschek pût travailler plus librement au service.

Le bureau d'espionnage de la direction de la police de Kattowitz dont le chef est le directeur de la police Schwende, travaille en union avec ce groupe d'espions.

Ses collaborateurs sont : l'assesseur de police Hoerstke, Kattowitz, Teichstr. 15, et le secrétaire de police Gustav Feind, Kattowitz, 25, Heinselstrasse,

Les bureaux du D[r] Quester, Kattowitz, 27, I. Beatestr. et du lieutenant aviateur Klauss Gumprecht, Beuthen, 9 Goystrasse, travaillent en union avec le bureau d'espionnage de la direction de la police de Kattowitz.

Tous ces bureaux travaillent sur des ordres de Berlin. Ils ont des millions à leur disposition et n'hésitent pas à dépenser les plus fortes sommes pour atteindre leurs buts.

Quester et Gumprecht ont leurs courriers spéciaux, qui partent plusieurs fois par semaine avec des rapports pour Breslau, Albrechtstrasse, où se trouve le bureau central.

Les courriers de Schwende—Hoerstke transportent les rapports écrits sur papier sans « en-tête » et avec des signatures convenues. Ces rapports vont au gouvernement prussien à Oppeln et à Berlin.

La section d'espionnage de la Préfecture de police de Berlin a des agents dans tous les centres politiques importants. Nous avons réussi à constater les noms de deux espions de Berlin, qui se trouvent à *Paris*. Ce sont les « Kriminalwachtmeister » Wilhelm Schlaf, et Hans Nechterschen, employé à la délégation allemande de la paix à Paris. Ils sont déjà en rapport avec un capitaine français. Leurs passe-ports sont sans doute signés par « Zamberger » ou « Mahl ».

N° 5.

Rapport.

Relativement aux délibérations qui ont eu lieu à Breslau le 13/4/1920 au sujet de diverses questions concernant le territoire plébiscitaire.

M. le Landrat Lukaschek n'y a pas assisté parce que retenu par un ordre de M. le général Le Rond qui l'avait invité à se présenter à lui à Rybnik.

1° L' « Oberregierungsrat » Dr Kley;

2° Le « Landrat » von Bärensprung, représentant le Ministère de l'Intérieur;

3° Le « Geheimer Regierungsrat » Brauweiler;

4° Le « Legationsrat » von Moltke, représentant des plénipotentiaires allemands pour le territoire plébiscitaire de Haute-Silésie;

5° Le « Geheimer Regierungsrat » Kalle, représentant le Commissaire d'État pour l'ordre public.

6° Le « Legationssekretär » Meier, représentant l'office des Affaires extérieures;

7° Le « Regierungspräsident » démissionnaire von Schwerin;

8° Le « Landrat » von Lobell, représentant le « Schutzbund » allemand.

Il y eut en outre, momentanément, le plénipotentaire allemand pour le territoire plébiscitaire : le duc von Trachenberg.

M. Brauweiler expliqua : Les organes principaux sont actuellement la propagande officielle conduite par M. Lukaschek, et la propagande secrète confiée au Commissaire de l'État pour l'ordre public. Ces deux organisations sont nécessaires et toute la propagande doit être comprise par elles, mais il est indispensable de délimiter strictement leur action par une collaboration étroite de ces deux organisations.

M. Brauweiler souligna de plus que la propagande secrète devait être nettement délimitée de la propagande officielle, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. Il semble aussi nécessaire qu'un office soit créé à Berlin pour être chargé de surveiller ces deux ramifications de la propagande.

M. Kalle répliqua qu'en fait le champ d'action de la propagande officielle et de la propagande secrète était nettement précisé et délimité. Le chef de la propagande secrète est le Dr Spickert qu'on a présenté aux Autorités d'occupation comme le chef d'une organisation anti-bolchéviste. C'est par ce moyen qu'il a été possible de lui gagner la confiance de ces Autorités.

M. le Dr Kley se déclara contre la création d'un nouvel office central de propagande. Il reconnait cependant qu'il est nécessaire de créer un office qui embrasse d'un coup d'œil l'activité de la propagande et qui remplisse le rôle d'intermédiaire et de stimulant dans les ministères. Cet office devrait se tenir en liaison la plus étroite avec la propagande et être rattaché au *Ministère des affaires intérieures.*

De toutes parts il fut déclaré que des ressources considérables devaient être mises à la disposition de la propagande allemande. La situation actuelle ne permet pas d'évaluer exactement le chiffre des ressources nécessaires. Le point principal est d'avoir un budget extraordinaire, largement doté, et dans lequel il soit possible de puiser sans compter. En examinant la façon de faire des Polonais, on pourvoira à certains besoins qui ne peuvent être prévus aujourd'hui.

M. Kalle posa la question de savoir si les représentants de l'Angleterre et de l'Italie ne pourraient pas être opposés à la France, ce à quoi M. de Moltke répondit que le général français Le Rond était plus avisé que le représentant anglais et italien et que son avis

Niederschrift (Confidentiel).

Über die am 13/4/1920 in Breslau über verschiedene das oberschlesische Abstimmungsgebiet betreffende Fragen gepflegene Verhandlungen.

Herr Landrat Lukaschek war nicht erschienen, weil er durch einen Befehl des französischen Generals Le Rond veranlasst war, sich diesem in Rybnik vorzustellen.

1. Oberregierungsrat Dr. Kley.

2. Landrat v. Bärensprung, von Seiten des Ministeriums des Innern.

3. Geheimer Regierungsrat Brauweiler.

4. Legationsrat v. Moltke, von Seiten des deutschen Bevollmächtigten für den Bestimmungsbezirk von Oberschlesien.

5. Geheimer Regierungsrat Kalle, von Seiten des Staatskommissars für die öffentliche Ordnung.

6. Legationssekretär Meier, von Seiten des Auswärtigen Amtes.

7. Regierungspräsident D. v. Schwerin.

8. Landrat v. Löbell, von Seiten des deutschen Schutzbundes.

Ausserdem zeitweilig der deutsche Bevollmächtigte für den Abstimmungsbezirk Oberschlesien Herzog v. Trachenberg.

Herr Brauweiler führte aus : Die Hauptträger seien zurzeit die offizielle, von Herrn Lukaschek ausgehende Propaganda und die stille in der Hand des Staatskommissars für die öffentliche Ordnung liegende Propaganda. Beide seien notwendig und müsste alle Propagandatätigkeit in der Hand beider Stellen zusammengefasst bleiben, doch scheine es erforderlich, eine scharfe Abgrenzung der Tätigkeit beider Stellen vorzunehmen, wobei indessen ein enges Handinhandarbeiten beider unentbehrlich sei.

Herr Brauweiler betonte, dass sich die verschwiegene Propaganda gegen die offene abgrenzen müsse, was bisher nicht der Fall sei; indessen erscheine es erforderlich, dass eine Stelle möglichst in Berlin geschaffen werde, die beide Zweige der Gesamtpropaganda übersieht.

Herr Kalle erwiderte, dass im Grundsatz eine Abgrenzung der offenen und der stillen *Propaganda bereits bestehe. Der Leiter der stillen Propaganda sei Dr. Spiecker, dessen Tätigkeit man insoweit ein Mäntelchen umgehängt habe, als man ihn den Besatzungsbehörden als eine Stelle zur Bekämpfung der bolschewistischen Gefahr präsentiert habe.* Hierdurch sei es möglich gewesen, ihm das Vertrauen der Besatzungsbehörden zu verschaffen.

Herr Dr. Kley sprach sich gegen die Errichtung einer neuen Zentralstelle für die Propaganda aus. Allerdings sei es erforderlich, eine Stelle zu schaffen, die einen Überblick über die gesamte Propagandatätigkeit habe, und eine vermittelnde und anregende Rolle bei den Zentralstellen ausübe. Diese Stelle müsse in engster Verbindung mit der Propaganda stehen und sei beim Ministerium des Innern im Werden.

Von allen Seiten wurde betont, dass deutscherseits sehr beträchtliche Mittel zur Verfügung gestellt werden müssten. Für die Verwendung dieser Mittel lasse sich nach Lage der Sache ein richtiger Voranschlag nicht aufstellen. Die Hauptsache sei ein äusserst reich ausgestattetes Extraordinarium, bei dessen Bemessung und Verwendung man von vornherein grosstägig vorgehen und den veränderten Geldwert berücksichtigen müsse. Es könnten — insbesondere im Hinblick auf das Vorgehen der Polen — Bedürfnisse hervortreten, die sich heute noch gar nicht absehen liessen, für deren Befriedigung aber binnen kürzester Frist die erforderlichen Mittel greifbar sein müssten.

Herr Kalle regte an, ob sich nicht die Vertreter Englands und Italiens gegen Frankreich ausspielen lassen könnten, wogegen Herr v. Moltke einwandte, dass der französische General Le Bond dem englischen und italienischen Vertreter weit überlegen sei und

prévaudrait en toute occasion. Le représentant italien de Marinis n'a pas d'avis et le représentant anglais de Parcival se tient sur la réserve. Le Rond s'est réservé de traiter personnellement avec les représentants allemands et leur a interdit de négocier immédiatement avec l'Anglais et l'Italien. Des tentatives pour entrer en relations mondaines avec ces derniers n'ont pas jusqu'ici réussi.

M. Lukaschek exposa divers projets d'activité et de propagande. Pour les réaliser il faut de l'argent et du papier; à son avis il conviendrait d'établir à Berlin un office qui ait pleins pouvoirs pour tout ce qui concerne la Haute Silésie et duquel dépendraient tous les autres offices. Il n'a pas le moins du monde l'intention d'inonder la Haute-Silésie par des produits de toute sorte, ni de porter préjudice à la vie économique allemande en faveur de la Haute-Silésie. L'art est de conserver une juste mesure, de procurer à la population haute-silésienne une foule de choses dont elle peut avoir besoin, ce par quoi les Polonais essaient de se rapprocher d'elle, par exemple, les engrais artificiels. Le plus important est de faire accompagner ces choses d'une sérieuse propagande. Pour cela il est besoin de fonds dont on pourrait disposer immédiatement.

M. le Dr Kley insista pour la création d'un office ayant pleins pouvoirs, ainsi que l'avait demandé M. Lukaschek. Ce serait une solution très désirable, mais la réalisation en est inaccessible et impraticable.

Il signale la question de l'autonomie de la Haute-Silésie comme un moyen de propagande très douteux. Le gouvernement de l'Empire ne peut participer à une propagande qui aurait pour but une autonomie que n'ont pas les autres provinces.

M. Lukaschek déclara que l'autonomie serait un malheur, *mais que cette idée était à exploiter parce qu'elle a fait déjà beaucoup de difficultés aux Polonais. Suivant lui on joue trop avec elle et il serait difficile de trouver quelqu'un qui fût prêt à la soutenir.*

Les plans de propagande développés par M. Lukaschek furent acceptés à l'unanimité. En même temps il fut décidé que la création d'un office central à Berlin était absolument indispensable pour le bon fonctionnement de l'organisation haute-silésienne allemande. Il fut demandé que des ressources abondantes soient mises à la disposition de la propagande; que tout ce qu'on distribuerait en Haute-Silésie dût servir, tout d'abord, à la propagande, et uniquement à ce but.

Pour conclure M. le Dr Schneeweiss qui doit ces jours-ci partir pour Opole, comme journaliste indépendant, donna un résumé de toutes les questions de presse.

Le Dr Schneeweiss indiqua qu'il ne voulait pas faire de propagande nationale à Opole mais entretenir de bons rapports avec les Autorités d'occupation. Il se servirait pour la propagande de voies détournées.

sich bei jeder Gelegenheit diesen gegenüber durchzusetzen verstünde. Der italienische Vertreter de Marinis sei ziemlich ahnungslos und der englische Percival hielte sich ganz im Hintergrund. Le Rond habe sich auch den Verkehr mit den deutschen Vertretern persönlich vorbehalten und diesen alle unmittelbaren Verhandlungen mit dem Engländer und dem Italiener untersagt; Versuche, mit diesen auf gesellschaftlichem Wege Fühlung zu erhalten, seien bisher vergeblich gewesen.

Herr Lukaschek entwickelte dann verschiedene Pläne für weitere propagandistische Tätigkeit, wofür in erster Linie immer wieder Geld und namentlich auch Papier erforderlich ist. Um alles dies durchführen zu können, müsse seiner Ansicht nach in Berlin eine Stelle mit diktatorischer Gewalt geschaffen werden, die alles für Oberschlesien Verlangte durchdrückt und der alle die vielen einzelnen Ressorts weichen müssen. Er beabsichtigte durchaus nicht, Oberschlesien nun mit Allem möglichen zu überschwemmen und das deutsche Wirtschaftsleben zu Gunsten Oberschlesiens zu schädigen. Die Kunst sei vielmehr die, das richtige Mass zu halten, der oberschlesischen Bevölkerung aber doch eine ganze Masse von Dingen zu verschaffen, die dieselbe dringend gebraucht und mit denen die Polen an sie heranzukommen versuchten, so z. B. künstlicher Dünger. Das Wichtigste dabei aber sei, Derartiges nur unter nachhaltiger propagandistischer Ausbeutung zu geben. Hierfür sei vor Allem ein reichlich ausgestatteter Dispositionsfonds erforderlich, dessen Mittel binnen allerkürzester Frist greifbar wären.

Herr Dr. Kley bezeichnete die Schaffung der von Herrn Lukaschek angeregten Stelle mit diktatorischer Gewalt zwar als eine an sich sehr erwünschte Lösung, ihre Einrichtung aber als unerreichbar und technisch auch kaum durchführbar.

Er brachte sodann die Frage der oberschlesischen Autonomie zur Sprache, die er als ein sehr bedenkliches Propagandamittel bezeichnete. Die Staatsregierung könne sich nicht an der Propagierung einer Autonomie beteiligen, die über das hinausgehe, was den einzelnen Provinzen zugedacht sei, oder sie billigen.

Auch Herr Lukaschek bezeichnete eine Autonomie für Oberschlesien als ein Unglück, meinte aber, dass sich die Autonomiefrage taktisch sehr gut verwerten lasse, zumal dieser Gedanke den Polen bereits viel Wind aus den Segeln genommen hätte. Nach seiner Überzeugung würde in Oberschlesien zwar viel mit dem Gedanken einer Autonomie gespielt, doch dürfte sich schwerlich Einer finden der im entscheidenden Moment bereit wäre, diesen Trennungsschnitt zu machen.

Die Besprechung der von Herrn Lukaschek entwickelten Propagandapläne ergab allseitige Zustimmung. Dabei wurde von den verschiedensten Seiten die Schaffung einer Zentralstelle in Berlin immer wieder als unumgänglich notwendig bezeichnet, um ein Einfügen aller Ressorts in die Interessen der oberschlesischen Frage herbeizuführen. Ebenso wurde immer wieder betont, dass reichlichste Mittel zur Verfügung gestellt werden müssen, die vor allem sofort greifbar wären. Hierbei wurde aber betont, dass alles was an Besonderheiten für Oberschlesien unternommen oder Oberschlesien zugewendet wurde, in erster Linie propagandistisch ausgebeutet werden müsse; nur in der Propaganda läge der Wert besonderer Zuweisung für Oberschlesien.

Zum Schlusse gab Herr Dr. Schneeweiss, der in diesen Tagen als selbständiger Journalist nach Oppeln geht, eine eingehende Darstellung über die gesamten Pressefragen.

Als die Ziele seiner Tätigkeit in Oppeln bezeichnete Herr Dr. Schneeweiss, dass er keine nationalistische Propaganda betreiben, sich vielmehr in Fühlung mit den Besatzungsbehörden halten wolle; die Propaganda werde er hintenherum durch geeignete Mittelsleute in der Presse betreiben.

N° 6*a*.

Reichswehrbrigade 32. Abtlg. I a N. O. J. Nr. 277, Geheim.

Nous vous informons que la conférence qui a lieu chaque jeudi à la préfecture de police de Kattowitz, chambre 119 et à laquelle doivent prendre part les agents de renseignements des autorités civiles et militaires, aura lieu cette semaine seulement vendredi à 3 heures de l'après-midi.

V. s. d. Br. Signé : Moser,
Hauptmann im General Stabe.

Conforme. Signé : Anders,
Leutnant und Nachrichtenoffizier.

A MM.

Den Herren Landräten in Hindenburg, Gleiwitz, Kattowitz, Beuthen, Tarnowitz, und Pless (représentants de l'Administration civile).

Berg- und Hüttenmännischer Verein in Kattowitz.

Akademische Vereinigung in Kattowitz. z. Hd. des Herrn Ingenieurs Heinze, Gneisenaustr, 2.

Grenz-Polizei, Osten (Police de frontière).

Polizeidirectionen Kattowitz und Hindenburg.

Sicherheitspolizei Kattowitz und Hindenburg.

Herrn Regierungsbaumeister Worczewski. Beuthen, Hohenzollernstr., 5.

Herrn Dr. Quester, Kattowitz, Meisterst., 18.

Herrn Leutnant Magiera, Ueberwachungestelle in Myslowitz.

Technische Nothilfe, Kattowitz, Bismarkhütte 10.

N° 6*b*.

Inftr. Führer 32, Abschnitt C. Nr. 132 geh. Beuthen, d. 16/*l* 1919.

I. In der Anlage gehen den unterstellten Formationen die Namen der Vertrauensleute der Freien Vereinigung zum Schutze Oberschlesiens zu.

Die Vertrauensleute gehören allen Schichten der Bevölkerung, aller politischen Parteien an. Aber es sind samt und sonders deutsche Männer, unbedingt zuverlässig, die mit uns an dem gleichen Strange ziehen, Erhaltung Oberschlesiens dem Deutschtum.

Die Freie Vereinigung hat die Vertrauensleute angewiesen mit den Truppenteilen in ihrem Bezirke Fühlung aufzunehmen. Wünsche und Beschwerden der Bevölkerung dem Komp. Führer. Batl. Regt.-Kommandeur zu übermitteln.

Ich verlange von jedem Offizier, dass er mit diesen deutschen Männern Fühlung aufnimmt, ihnen mit dem grössten Wohlwollen und Entgegenkommen gegenübertrifft, alle Wünsche von ihnen nach Möglichkeit erfüllt, Beschwerdepunkte beseitigt. Ich werde in der nächsten Zeit mit dem Leiter der Freien Vereinigung zusammen mich davon überzeugen, wie zusammen gearbeitet wird.

Unser Ziel muss sein, Oberschlesien dem Deutschtum zu erhalten, der deutschen Bevölkerung den Rücken zu steifen, dem Wankelmütigen den Preussischen Rippentriller zu geben, damit er ids deutsche Lager überspringt.

Auch unsere Oberschlesier haben noch immer (Männer wie Weiber) Vorliebe für das deppelfarbige Tuch, diese Vorliebe muss ausgenützt werden.

Für die Zukunft geht den Abschnitten der « Schwarze Adler » der « Oberschlesier » und die polnische Zeitung « Dzwon » zu. Wenn auch die polnische Zeitung von vielen Soldaten nicht gelesen werden kann, so ist es doch von ungeheuren verte, dieselbe in den Handel zu bringen. Der Bauer, der kleine Mann ist heute nicht mehr in der Lage, sich eine Zeitung zu halten. Der Soldat muss von nun an, der Verbreiter dieser Zeitung sein. In jede Mannschaftstube, jedes Quartier gehört diese Zeitung. Nicht auf dem Geschäftszimmer darf sie verrosten.

Verteilt bis einschl. Batl. und Freie Vereinigung zum Schutze Oberschlesien.

Gez. : Heuck, Oberst und Instr. Führer.
F. d. R., Hauptmann im Generalstab.

N° 7.

Extrait d'un rapport du chef de la propagande allemande, le Dr Lukaschek.

... « J'ai eu, hélas, personnellement l'impression que tous les entretiens que j'ai eus avec qui que ce soit (au bureau Horsings), ont été surpris. Je ferai remarquer qu'en ce qui concerne les personnes qui se trouvaient chez moi, il s'agit de personnes que je n'avais pas invitées, mais qui sont venues pour prendre contact avec moi, ainsi Monsieur le Président Ganse, de la Commission de colonisation, le lieutenant-colonel Tullmann, le commandant des francs-tireurs (Freikorps) de Nikolaï et ces messieurs du Commandant général qui prennent une part active à la propagande, et notamment le chef d'escadron von Flotow, le capitaine von Ritkirch et le prince Ratibor. Je n'ai pas besoin de vous dire que, dans mon activité, je me suis jusqu'à ce jour tenu à tous égards, loin de toute politique de parti, que, d'autre part, j'ai trouvé chez ces messieurs la même façon de concevoir la nécessité d'une propagande qui écarterait entièrement la politique de parti et que je ne veux sous aucun prétexte froisser ces meilleurs éléments. En ce qui concerne la manière d'organiser notre collaboration, j'ai aussi pris sérieusement contact avec le commandement général et les ligues réunies, et en particulier avec le juge Ernst à Oppeln

Aus einem Bericht des Leiters der deutschen Propaganda Dr Lukaschek.

... « Ich persönlich habe leider den Eindruck gehabt, als wenn ich hinsichtlich jeder Unterredung, die ich mit irgendwelchen Personen hatte (im Büro Hörsings) überwacht worden wäre. Ich bemerke, daas es sich bei den Herren, die bei mir waren, um Herren handelt, die ich nicht zu mir eingeladen hatte, sondern die gekommen waren, um mit mir Fülung zu nehmen, *so Herr Präsident Ganse von der Ansiedlungskommission, Oberstleutnant Tüllmann, der Fürer des Freikorps aus Nikolai und die Herren von Generalkommando, die in der Propaganda tätig sing, so Rittmeister von Flotow, Hauptmann von Ritkirch und Prinz Ratibor.* Ich brauche Ihnen wohl nicht zu erklären, dass in meiner bisherigen Tätigkeit ich in jeder Beziehung fern von einer parteipolitischen Note gestannen habe, dass ich andererseits gerade bei diesen Herren darartiges Verständ dniss für die Notwendigkeit einer Propaganda gefunden habe, die gänzlich fern jeder parteipolitischen Spekulation liegt, dass ich gerade diese besten Elemente niemals vor den Kopf stossen darf.

Ferner habe ich eingehend Fülung *über die Gestaltung der Zusammenarbeit mit dem Generalkommando und den Vereinigten Ver*

Reichswehrministerium
II P 7387/20 Z i.

Berlin, den 4. Juni 1920.

An das

Ministerium des Innern

Berlin,

Nach Mitteilungen, die nach hier gelangt sind, befinden sich auf dem früheren Flugplatz und der Feldartl. Kaserne in Gleiwitz-Oberschlesien- ein Warrenlager, welches beim Abrücken des Detachements Tüllmann der dortigen Sicherheitspolizei übergeben worden ist.

Ich ersuche ergebenst um Feststellung und Angabe welche Mengen an Waffen und Munition dort lagern und wo sie untergebracht sind.

I. A.

gez. Schlottheim.

Der Minister des Innern.
II h 3387/20 P.A. 3.

Berlin. den 6. Juni 1920.

Eilt!

1. An die

Sicherheitspolizeigruppe Hindenburg

in Gleiwitz O./S.

Unter Bezug auf obenstehende Anfrägen des Reichsweheministerium wird um baldige Angaben gebeten.

2. Nach 14 Tagen.

I. A.

Freund.

N° 8. — Fac-simile de la lettre sur le dépot d'armes de Tullmann a Gleiwitz.

(Opole). J'ai trouvé partout le plus grand empressement, mais partout aussi on a insisté sur le fait que je ne pourrai travailler en sécurité qu'après que l'ancien bureau Hörsings n'aura plus connaissance de vos rapports, autrement il y aurait toujours lieu de redouter que vos rapports ne filtrent et n'arrivent même jusqu'aux Polonais. Quelque peu réjouissantes que soient ces choses, je crois néanmoins que ces difficultés d'ordre purement personnel seront définitivement surmontées. J'ai ensuite invité tout le Comité silésien et, après de longues délibérations, tous ceux qui y ont pris part sont arrivés aux mêmes conclusions en ce qui regarde la conduite de la propagande et la manière d'organiser le siège central. Même les socialistes présents à ces débats, se sont montrés tout à fait raisonnables et comprennent la nécessité de débarrasser la propagande de toutes les préoccupations de parti. ».....

bänden, insbesondere Landrichter Ernst in Oppeln genommen. Ich habe überall grösstes Entgegenkommen gefunden, überall ist mir aber betont worden, dass ich im Vertrauen nur arbeiten könne, wenn das alte Bureau Hörsings nicht mehr Kenntnis von ihren Berichten erlange, da sie leider Furcht haben mussten, dass ihre Berichte hinausgelaufen, wenn nicht gar zu den Polen gekommen seien. So unerfreulich diese Dinge waren, glaube ich doch, dass diese Schwierigkeiten persönlicher Art schliesslich überwunden sind. Ich hatte dann den gesammten schlesischen Ausschuss eingeladen und in stundenlangen Erörterungen ergab sich zwischen allen Beteiligten Uebereinstimmung über die Art der Propaganda und die Art und Weise der Ausgestaltung der Zentralstelle. Auch die anwesenden Soziafisten waren durchaus vernünftig und sehen die Notwendigkeit einer Loslösung der Propaganda von irgend welchen Parteizielen ein. »

N° 8.

Berlin, 4 juin 1020.

Ministère de la Défense Nationale (Reichswehrministerium).

Au Ministère de l'Intérieur, Berlin.

Conformément aux nouvelles reçues ici, un Dépôt d'armes se trouve actuellement sur l'ancien champ d'aviation et dans la caserne de l'artillerie légère (Feldartillerie Kaserne). Ce dépôt d'armes a été remis à la Police de Sûreté de l'endroit au moment du départ du Détachement Tüllmann.

Je demande de me communiquer quelles quantités d'armes et de munitions y sont déposées et dans quelles conditions elles s'y trouvent.

par Ordre. Signé : SCHLOTTHEIM.

Berlin, 6 juin 1920.

Le Ministre de l'Intérieur, 11 n. 5587/20 P.A.5.

1. Pressé.

Au Groupe de la S. P. (Police de Sûreté) Hindenburg, Gleiwitz, Haute Silésie.

Conformément aux questions ci-dessus du Ministère de la Défense Nationale nous demandons une réponse précise aussitôt que possible.

2. Après quatorze jours.

Signé : FREUND.

Berlin, den 4. Juni 1920.

Reichwehrministerium, 11. *P.* 7587/20, *z. i.*

An das Ministerium des Innern, Berlin.

Nach Mitteilungen, die nach hier gelangt sind, befinden sich auf dem früheren Flugplatz und der Feldartl. Kaserne in Gleiwitz O/S ein Waffenlager, welches beim Abrücken des Detachements Tüllmann der dortigen Sicherheitspolizei übergeben worden ist.

Ich ersuche ergebenst um Feststellung und Angabe welche Mengen an Waffen und Munition dort lagern und wo sie untergebracht sind.

I. A. gez. SCHLOTTHEIM.

Berlin, 6. Juni 1920.

Der Minister des Innern, 11 h. 5587/20. P. A. 5.

1. Eilt.

An die Sicherheitspolizeigruppe Hindenburg in Gleiwitz O/S.

Unter Bezug auf obenstehende Anfragen des Reichswehrministerium wird um baldige Angabe gebeten.

2. Nach 14 Tagen.

J. A. gez. FREUND.

N° 9.

La Police de Sûreté « Hindenburg », à Gleiwitz, est répartie ainsi que suit :

Groupe à Gleiwitz.
Sous-groupement à Gleiwitz (sous-groupement).
Sous-groupement à Oppeln.
Sous-groupement à Kosel.

I. Sous-groupement.

1re centurie 167 employés à Hindenburg.
2e centurie 160 employés à Gleiwitz.
3e centurie 163 employés à Gleiwitz.
4e Technique 180 employés à Gleiwitz.
11e Technique 160 employés à Hindenburg.
1er Service d'informations et télégraphie sans fil, 50 employés à Gleiwitz.

II. Sous-groupement.

5e centurie 160 employés à Gross-Strelitz.
6e centurie 165 employés à Oppeln.
7e centurie 160 employés à Kreuzburg.
8e Technique 180 employés à Oppeln.
9e Technique 160 employés à Ratibor.
2e Service d'informations 50 employés à Oppeln.

Aufstellung d. S. P. « Hindenburg » in Gleiwitz.
Die S. P. Hindenburg ist folgendermassen eingeteilt.

S.P. Gruppe (Kommando) in Gleiwitz.
S.P. Abtg. in Gleiwitz (Abtlg).
S.P. Abtg. in Oppeln.
S.P. Abtg. in Kosel.

I. Abteilung.

1. Hundertschaft 167 Beamte Hindenburg.
2. Hundertschaft 160 Beamte Gleiwitz.
3. Hundertschaft 163 Beamte Gleiwitz.
4. Technisch. 180 Beamte Gleiwitz.
11. Technisch. 160 Beamte Hindenburg.
1. Nachrichtenzug und Funkerzug 50 Beamte Gleiwitz.

II. Abteilung.

5. Hundertschaft 160 Beamte Gross Strehlitz.
6. Hundertschaft 165 Beamte Oppeln.
7. Hundertschaft 160 Beamte Kreuzburg.
8. Technisch 180 Beamte Oppeln.
9. Technisch 160 Beamte Ratibor.
2. Nach. Zug. 50 Beamte Oppeln.

III. Sous-groupement.

10° centurie 160 employés à Cosel.
11° centurie 160 employés à Hindenburg.
12° Technique 180 employés à Cosel.
3° service d'informations 50 employés à Cosel.
En outre, un groupe fonctionne à Oberglogau et Rosenberg.

Armement.

Tout employé est muni d'un pistolet avec 100 cartouches.

Toute centurie est pourvue de mitrailleuses : 3 lourdes, 2 légères et 5000 cartouches par mitrailleuse.

Toute centurie est pourvue de 50 carabines.

Sont tenues secrètes une série de mitrailleuses lourdes et de canons, machines à jeter des mines, lance-flammes et particulièrement les munitions qui conformément à la disposition du Ministère de l'Intérieur 11 h. 1759 P. A. 3 v. 17.4.20 doivent être demandés au VI° corps d'armée et seront livrés par lui.

Le VI° corps d'armée a l'administration de toutes les armes et des munitions secrètes.

III. Abteilung.

10. Hundertschaft 160 Beamte Cosel.
11. Hundertschaft 160 Beamte Hindenburg.
12. Technisch 180 Beamte Cosel.
3. Nach. Zug 50 Beamte Cosel.
Ausserdem befindet sich ein Kommando in Oberglogau und Rosenberg.

Bewaffnung.

Jeder Beamte ist mit 1 Pistole und 100 Schuss.

Jede Hundertschaft 3. Sch. M. G. 2 L. M. G. pro M. G. 5000 Schuss.

Jede Hundertschaft 50 Karabiner ausgerüstet.

Geheimgehalten werden eine Reihe von sch. M. G. und Geschützen Minenwerfer, Flammenwerfer. Besonders aber Munition die laut Verfg. d. Ministers des Innern 11 h. 1759. P. A./3. v. 17.4.20. durch das VI. A. K. anzufordern ist und von diesen gesandt wird.

Das VI. A. K. hat sämtlicher geheime Gerät zu verwalten.

N° 10.

Direction de la Police. Hindenburg. Groupe de la Police de Sûreté.

Journal Nr. N. 1195.

Gleiwitz, 5/II 20.

Au Sous-groupement de la Police de Sûreté, Gleiwitz.

Une école pour communications sans fil sera établie au champ d'aviation de Gleiwitz.

4 stations de télégraphie sans fil seront adjointes à la Direction de la Télégraphie sans fil.

Les employés de la Télégraphie sans fil doivent, au cours d'un enseignement de quatre semaines, être préparés à pouvoir en cas de désordres ou d'attaques de la part des Polonais, remplir leur tâche avec des stations mobiles. La Direction du télégraphe sans fil prendra des mesures, afin que la station de télégraphie sans fil « Champ d'aviation » soit mise en état d'être employée aussitôt que possible.

Préparation d'un poste de T. S. F. est d'urgence extraordinaire.

(—) (Signature).

Polizei Direkt. Hindenburg. Sicherheitspolizei Gruppe.

TGS. Nr. N, 1195.

Gleiwitz, den 5.II.20.

U. der Sich. Polizei Abtlg. Gleiwitz.

Auf dem Flugplatz in Gleiwitz wird eine Schule für Drathlose Nachrichtenmittel eingerichtet.

4. F. T. Stationen werden der Funkbetriebsleitung zugeteilt.

Die F. T. Beamten sind in einem 4 wöchentlichen Kursus so auszubilden, dass sie fahig sind, bei grösseren Unruhen oder Angriffen der Polen mit beweglichen Stationen Ihre Aufgabe zu erfüllen. Der Flugplatz gilt als Zentralmeldestelle der beweglichen Stationen. Die Funkbetriebsleitung trifft Vorkerungen, das die F. T. Station « Flugplatz » innerhalb kurzer Zeit angewandt werden kann.

Funkerbereitschaft ist dringend erforderlich.

I. A. (Unterschrift.)

F. T. = Funken Telegraphie.

N° 11.

Ministère de l'Intérieur. Département de la Police de Sûreté.

L'État-major de l'organisation. Journal Nr. 3489/20 II.

Secret.

La Commission Interalliée à Oppeln a décidé que toute la correspondance de la Police de Sûreté avec la Direction de l'Organisation et vice-versa doit passer par les mains du Contrôleur du District, afin d'empêcher que fussent promulguées des dispositions qui seraient en opposition avec les clauses du Traité de Paix.

Il faut à tout prix circonvenir cette décision, afin que l'Entente n'apprenne rien sur l'organisation et les rapports de la Police de Sûreté avec les autorités en Allemagne. Auprès du gouvernement de Oppeln un bureau d'organisation secret a été créé à qui doivent être adressées toutes les pièces par écrit et remises par des employés particulièrement désignés pour celà, en habits civils. Le bureau d'embranchement assurera leur arrivée à destination à Berlin et vice-versa.

De cette manière, il sera empêché que l'Entente se doute de la coopération secrète de la Police de Sûreté dans le rayon plébiscitaire avec les autorités de Berlin.

Cette disposition doit être tenue secrète à tout prix, et doit être immédiatement détruite en cas de désordres publics de la part des Polonais.

Signé : Freund.

Min. des Innern. Abtlg. Sich. Polz. Organisationsstab

TGB, Nr. 3489/20.II.

Geheim.

Die Interallierte Kommission in Oppeln hat angeordnet, dass jeglicher Schriftwechsel der S. P. mit der Organisationstelle und umgekehrt, durch die Hand des Kreiskontrolleurs gehen muss, um zu vermeiden, das Verfüg. erlassen werden die den Friedensvertrag entgegen stehen.

Dieser Erlass muss unter allen Umständen umgangen werden, damit die Entente nichts über die Organisation oder Verbindung der S. P. mit den Behörden in Deutschl. erfährt. Bei der Regierung in Oppeln ist eine geheime Organisationsstelle geschaffen worden, an die alle Schriftstücke zu adressieren sind und durch besondere Beamte im Zivil zu übergeben sind. Die Zweigstelle bringt dieselben weiter ebenfalls auf besondere Arten nach Berlin und umgekehrt.

Hierdurch wird vermieden, dass die Entente von der geheimen Verbindung der S. P. im Abstimmungsgebiet mit den deutschen Behörden in Berlin Kenntniss erhält.

Diese Verfg, ist unter allen Umständen streng geheim zu halten, und bei etwaigen Umstürzen der Polen sofort zu vernichten.

I. B. gez. Freund

N° 12.

Ministère de l'Intérieur, II h., 3967. P. A. 2.

Berlin, 21 mai 1920.

A la Police de Sûreté Hindenburg.

Il est arrivé à plusieurs reprises que des documents écrits, à teneur confidentielle, ont été adressés directement au Ministère de l'Intérieur sans les faire passer par la station centrale de Oppeln. Ceci ne doit avoir lieu en aucun cas, car alors il serait impossible de garder le secret devant l'Entente. Je demande expressément une exécution exacte de mes dispositions là-dessus, comme cela est indispensable dans l'intérêt de la Police de Sûreté.

Signé : von Priersdorff.

Le Président de la Régence (Regierungspräsident)
Journal Nr. 6763. *III/Org. Pr. A.*

Oppeln, 27/V/20.

A la Direction de la Police Hindenburg, Haute-Silésie.

Comme il a déjà été communiqué, le Ministère de l'Intérieur a créé à Oppeln une station intermédiaire à qui doit être adressée ou dirigée toute correspondance écrite, afin d'empêcher que l'Entente ne se doute de la correspondance des ministères prussiens avec les autorités dans le rayon plébiscitaire de la Haute-Silésie. La station intermédiaire est désignée par la simple inscription « Z. .St. Regierung Oppeln ».

Il est indispensable que toute pièce d'écriture passe par cette station intermédiaire.

Le service de courrier est accompli par B. I 6 de la Police de Sûreté en civil, ainsi que par des sous-ordres sûrs.

Cette décision doit ôtre communiquée au Groupe de la Police de Sûreté. Par ordre, Signature (illisible).

Zabrze (II) ce 28/5 20.

Le Président de la Police, Journ. Nr. 3785/III 1920.

En original au Groupe de la Police de Sûreté, à Glewitz.

Prendre connaissance de la copie et s'y conformer exactement.

Signé Sürmondt, Président de la Police.

Min. d. Innern., II h.. 3967 P. A. 2.

Berlin, den 21 mai 1920.

An S. P. Hindenburg.

Es ist wiederholt vorgekommen, dass Schriftstücke geheimen Inhalts direkt an das Min. d. In. adresiert wurden, ohne sie über die Z. S. Oppeln zu leiten. Das ist durchaus unzulässig da sonst eine Geheimhaltung vor der Entente nicht durchführbar ist. Ich mache es zur strengsten Pflicht meine diesbezüglichen Anordnungen genau zu befolgen, da es im Interesse d. S. P. dringend erforderlich ist.

I. A. gez. von Priersdorff.

Der Regierungspräsident. Tgb. Nr. 6763. *III/Org. Pr. A.*

Oppeln den 27/5/20.

Der Polizeidirektion, Hindenburg, O/S.

Wie bereits mitgeteilt, ist vom Min. d. Innern in Oppeln eine Zwischenstation eingerichtet worden, an die sämtliche Schreiben zu adressieren und zu leiten sind, um zu verhüten, dass die Entente vor den Schriftverkehr der preussischen Ministerium mit Behörden im O/S. Abstimmungsgebiet Kenntniss erhält. Die Zwischenstation trägt die einfache Aufschrift :

Z. ST. Regierung Oppeln.

Es ist unbedingt erforderlich, dass sämtliche Schreiben durch diese Zwischenstation gehen.

Den Kurierdienst versehen B. I 6. der S.-P. in Zivil und sichere Unterbeamte.

Diese Verfg. ist der S.-P. Gruppe zur Kenntnis zu bringen.

I. A. gez. Unterschrift (unteserlich).

Der Polizeipräsident, Tgb. Nr. 3785/*III.* 1920.

Zabrze (H). den 28/5 20.

U. der S-P. Gruppe Gleiwitz.

Abschrift zur Kenntnis und genauen Beachtung.

Gez. Sürmondt, Polizeipräsident.

N° 13.

Ministère de l'Intérieur. II h. 3175 P. A. 2.

Absolument confidentiel.

Berlin, 3 mai 1920;

A la Police de Sûreté Hindenburg et Kattowitz.

Pour le cas où les Polonais essaieraient de se rendre maîtres par les armes de la Haute-Silésie, j'ordonne ce qui suit :

Tous les ordres de l'Entente doivent être circonvenus en toute circonstance. La Police de Sûreté Hindenburg s'entend au moyen de la télégraphie sans fil avec Kattowitz et le V[e] corps d'armée à Breslau et doit essayer, de concert avec la Police de Sûreté Kattowitz, d'arrêter l'entrée des Polonais jusqu'à l'arrivée de secours de la part de la Défense Nationale (Reichwehr) en uniforme, ou de la Police de Sûreté.

Sont disponibles : le 16 régiment de la Reichwehr (chasseurs), le 64 régiment de la Reichwehr chasseurs et le détachement libre de Haasse ainsi que le détachement de cavalerie Poel (?) — Ces troupes doivent être appelées immédiatement et les forces signalées.

Dans le cas où les Français toléreraient passivement l'entrée des Polonais, ou bien s'ils prenaient parti pour eux, l'action devrait se diriger également contre eux.

Si les renforts précités se trouvaient insuffisants, le VI[e] corps

Min. des Innern, II *h.* 3175 *P. A* 2.

Streng Geheim.

Berlin, d. 3 Mai 1920.

An die S. P. Hindenburg u. Kattowitz.

Im Falle, dass die Polen versuchen sollten sich mit Waffengewalt O/S. zu bemächtigen, ordne ich folgendes an :

Alle Befehle der Entente werden unter allen Umständen umgangen. Die S. P. Hindenburg verständigt sich durch Funkspruch mit Kattowitz und dem V. A. K. in Breslau und hat im Verein mit der S.P, Kattowrtz zu versuchen den Einmarsch der Polen aufzuhalten bis Verstärkung der Reichswer in Uniform oder Sicherheitspolz eintrifft. Zur Verfügung stehen :

Reichsw. Schtz. Rgt. 16. R. Sch. Regt. 64, Freikorps Haasse und die Kavallerie Abtlg. Poel. ? Diese Truppen sind sofort anzufordern unter Angabe der Stärke usw.

Falls die Franzosen das Einrücken der Polen stillschweigend dulden sollten, oder für sie Partei ergreifen, ist auch gegen diese einzugreifen.

Sollten obengenannte Verstärkungen nicht ausreichen, sorgt

d'armée demandera d'autres troupes qui sont tenues toutes prêtes dans l'intérieur de l'Allemagne et dont on peut disposer à tout moment.

En cas d'incidents de moindre importance, la Police de Sûreté se conformera aux dispositions de l'Entente.

Signé : Von Prielsdorff.

G. A. K. für weitere Truppen die im inneren Deutschlands in Bereitschaft stehen und jeder Zeit zur Verfügung stehen.

Bei kleineren Putschen befolgt die S. P. die Anordnungen der Entente.

I. A. v. Prilrsdorff.

N° 14.

Ministère de l'Intérieur, II *h*. 83719, *P. A.* 2.

Berlin, 17/5/20.

En conséquence de l'attitude menaçante des Polonais en Haute-Silésie, il a été décidé de renforcer considérablement la Police de Sûreté.

Infanterie : la Centurie sera portée de 160 hommes à 220 hommes.

Le Service Technique : la Centurie sera portée de 180 à 240 hommes.

Le Service des Renseignements : la Centurie sera portée de 50 hommes à 70 hommes.

Ménage : la Centurie sera portée de 21-35 hommes à 30-50 hommes.

L'état des munitions sera augmenté en conséquence et en vue de la livraison aux Français.

Pour la Police de Sûreté, le chiffre de cartouches sera élevé de 100 à 300 par pistolet. L'état pour les mitrailleuses sera élevé de 5 mitr. légères à 7 et à 10 000 cartouches par mitrailleuse.

Il faut dès à présent faire état des besoins, afin que les provisions puissent être complétées aussi vite que possible.

Signé : V. Priersdorff.

M. d. I. II *h.*, 83719, *P. A.* 2.

Berlin, 17/5/20.

Es ist in Aussicht genommen in Anbetracht der drohenden Haltung der Polen in O/S. d. S. P. bedeutend zu verstärken.

Es werden erhöht.

Inft. : Hundschft. von 160 Mann auf 220 M.

Techn. : Hundschft. von 180 Mann auf 240 M.

Nachr-Zug. : Hundschft. von 50 Mann auf 70 M.

Stuben : Hundschft. von 21-35 Mann auf 30-50 M.

Der Etat in Munition pp. wird deshalb erhöht in Anbetracht der Ablieferung an die Franzosen.

Es erhalten in S. P. pro Pistolen statt 100 Schuss 300 der Etat am M. G. wird erhöht von 5. L. M. G. bezw. 7. L. M. G. und 10 000 Schuss pro M. G.

Der Bedarf ist sofort zu melden damit der Vorrat sobald als möglich ergänzt wirden kann.

I. A. gez. V. Priersdorff.

N° 15.

Min. de l'Int. II *h.* 6756 *P. A.* 4.

Berlin, 23 mai 1919.

A toute la Police de Sûreté de la Prusse.

Il est arrivé plusieurs fois que les munitions et transports d'armes de la Police de Sûreté ont été confisqués par la « Reichswehr » et par là leur transport considérablement ralenti. En conséquent, j'ordonne :

Je dois être averti d'avance du départ de tout transport de munitions etc., afin que le Ministère de la Défense Nationale puisse être averti par moi à son tour.

Tous les transports doivent être accompagnés par des fonctionnaires de la Police de Sûreté, afin de ne pas être arrêtés dans leur marche par des questions, doivent être prêts à donner tous les renseignements. Tous les wagons doivent être rendus reconnaissables comme transports de la S. P. (Police de Sureté) par une grande croix verte pour éviter le danger d'être pris pour des effets de l'armée qui seraient volés ou pour la propriété des Spartakistes.

Les employés qui les accompagneront doivent être exactement informés sur la raison et le but du voyage.

Cette décision entre immédiatement en vigueur.

Signé : Freund.
Signé : Von Priersdorff.

Min. d. Inner II *h.* 6758 *P. A.* 4.

Berlin, den 23 Mai 1919.

An alle S. P. Preussens.

Da es verschiedentlich vorgekommen ist, dass Munitions und Waffentransporte d. S. P. von der Reichswehr beschlagnahmt wurden und dadurch nach langen Verhandlungen d. Transport erheblich verlangsamt wird, ordne ich hiermit folgendes an :

Alle Transporte von Munition usw. die Abgehen sind mir vorher zu melden, damit von hier aus Benachrichtigung d. Reichsw. Min. erfolgen kann.

Alle Transporte sind von S. P. Beamten zu begleiten, die über den Transport genaue Auskunft geben können müssen, damit nicht durch Rückfragen derselbe verzögert wird. Sämtliche Waggons sind durch ein grosses grünes Kreuz als Transport d. S. P. kenntlich zu machen, um den Anschein zu verhüten, dass es verschobenes Heeresgut oder Eigentum d. Spartakisten usw.. ist.

Die begleitenden Beamten sind über Zweck und Ziel der Fahrt genau zu unterrichten.

Diese Bestimmung tritt sofort in Kraft.

I. A. gez. Freund.
gez. V. Priersdorff.

N° 16.

Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur.

A la dernière assemblée populaire du sous-groupement Gleiwitz, Kattowitz, de la Police de Sûreté (S. P.), les décisions suivantes ont été prises :

1. Aucun employé de la S. P., soit de langue allemande, soit de langue polonaise ne quittera la Haute-Silésie.

2. Aucun employé ne consentira à servir avec des éléments polonais, ni sous le commandement d'officiers français ou polonais.

3. Éventuellement, on opposera la force armée à ces éléments, *aussi bien qu'aux troupes de l'Entente.*

4. Tous les représentants des ouvriers ou des associations ouvrières sont unanimement avec nous.

5. Tout employé s'engage à remplir son service jusqu'au moment où il en sera empêché par la force des armes.

Signé : Kuehn, capitaine.

Signé : Gabriel, maréchal des Logis en chef (Obernachtmeister).

Pour copie conforme : Schultz, capitaine.

Police de sûreté. Timbre : Gleiwitz.

Bericht an den Herrn Minister des Innern.

In der letzten Volksversammlung der Sicherheitspolizei Abt. Gleiwitz, Kattowitz, wurde folgendes beschlossen :

1. Kein Beamter der S. P. ob deutscher oder polnischer Zunge verlässt Oberschlesien.

2. Kein Beamter will polnischen Elementen oder unter Führung französischer oder polnischer Offiziere Dienst machen.

3. Eventuell wird diesen *Elementen, sowie der Ententetruppen mit Waffengewalt entgegen getreten.*

4. Sämtliche Arbeibeitervertreter sowie Gewerkschaftler stehen geschlossen hinter uns.

5. Jeder Beamter verpflichtet sich Dienst zu tum bis er mit Waffengewalt darin gehindert wird.

gez : Kühn, Hauptmann.

gez : Gabriel, Oberwachtmeister,

Für die Richtigkeit der Abschrift :

I. A. Schulz, Hauptmann.

Sicherheits Polizei. Stempel : Gleiwitz,

N° 17.

Extraits de lettres envoyées ces jours-ci de Bellevue.

(*Par courrier, très confidentiel*).

15/6/20.

« ... Dans le cas où la « Sicherheitswehr » recevrait l'ordre de quitter le pays, la grève générale commencera tout automatiquement dans toute la région plébiscitaire. Il s'entend que tout excès et violences sont à éviter pour ne pas fournir à la Commission de l'Entente de prétexte à intervenir. Nous vous prions instamment de vous entendre, dès la réception de cette lettre avec les corporations des ouvriers, ainsi qu'avec les représentants des différents partis pour assurer à la grève, le cas échéant, une exécution exacte. Les différents groupements de la « Sicherheitswehr » verte se sont déclarés prêts, sans exception, à une action commune dans le cas où les hommes de provenance soi-disant non silésienne seraient renvoyés et remplacés par des membres des trop fameux groupements du Sokol.

« Les communications avec les différents groupements doivent, naturellement, être tenues absolument secrètes, afin que l'explosion inopinée de la grève produise une impression d'autant plus forte sur la Commission et sur l'étranger. Le fonctionnement des organes de première nécessite, ne doit pas être, naturellement interrompu. Des directives plus précises vous seront données verbalement par M. le docteur Lind (?). »

(*Durch Kurier, streng vertraulich.*)

Bellevue.

15/6/20.

... In Falle einer Ausweisung der Sicherheitswehr setzt dann der Generalstreik im ganzen Abstimmungsgebiet ganz automatisch ein. Selbstverständlich müssen Uebergriffe und Ausschreitungen auf jeden Fall vermieden werden, um der Ententekomission jeden Anlass zum Einschreiten zu nehmen. Wir ersuchen Sie dringend, sich sofort nach Erhalt dieses Schreibens mit den Gewerkschaftsverbänden sowie den Vertretern verschiedener Parteien in Verbindung zu setzen, um im Notfall eine exakte Ausfürung des Streiks zu ermöglichen. Die einzelnen Verbände der grünen Sicherheitswehr haben sich sämtlich bereit erklart, bei Entlassung der angeblich nicht schlesischen Leute und Evsatz durch Mitglieder der berüchtigten Sokolvereine geschlossen auszutreten.

Die Verhandlungen mit den einzelnen Verbänden sind natürlich streng vertraulich zu behandeln, dann wirkt der plötzliche Ausbruch des Streiks umso strärker auf die Kommission und das Ausland. Lebenswichtige Betriebe sind natürlich aufzuerhalten, ebenso dringend notwendige Notstandsarbeiten. Nähere Anweisungen wird Ihnen Herr Dr. Lind (?) mündlich geben.

N° 18.

« *Journal de Kattowitz* » (*Kattowitzer Zeitung*), *Nr* 122/1920. *fol.* 2.

Le capitaine de frégate Stever a tenu, en se séparant de son équipage, un discours où il dit ce qui suit :

« J'ai l'intention de participer avec d'autres combattants de la Baltique à l'œuvre de colonisation militaire. Si les circonstances le permettent, il est également question d'une entreprise de colonisation en dehors de nos frontières, pour laquelle cependant on ne saurait admettre que des hommes capables de faire la guerre, et qui nous arriveraient déjà, autant que possible, avec leur propre uniforme et des armes, vu que, dans la contrée envisagée dans nos projets, il y aurait encore lieu de compter avec les conditions du temps de guerre. C'est pourquoi prévoit-on pour le début la

Kattowitzer Zgt. N° 122/1920 *fol.* 2.

Der Fregattenkapitän Stever beim Abschiede seiner zu entlassenden Mannschaft eine Rede gehalten hat, in der es heisst :

Ich beabsichtige, gemeinsam mit anderen Baltikumkämpfern, mich an dem Soldatensiedlungsunternehmen zu beteiligen. Unter Umständen kommt auch ein Siedlungsunternehmen in Auslande in Frage, für dieses letztere können allerdings nur kriegsbrauchbare Leute in Frage kommen, die möglichst auch ihre eigene Uniform und Waffen mitbringen müssen, da in der vorgesehenen Gegend noch mit Kampfverhältnissen zu rechnen ist. Für die erste Zeit ist deshalb militärische Löhnung und Verpflegung vorgeschrieben, die besser sind als die augenblicklichen Sätze in Deutschland.

solde et le ravitaillement militaires, ce qui vaut mieux que les rations actuellement en vigueur en Allemagne. Au cas où vous voudriez vous joindre à notre entreprise commune, envoyez votre adresse ainsi que celles de vos camarades partageant vos idées à la troisième Compagnie de mitrailleuses du quatrième régiment de marine, au camp de Münster (Münsterlager). Au moment nécessaire, vous recevrez des renseignements complémentaires. Les deux entreprises sont envisagées pour les premiers jours de juin.

Falls Sie sich an unseremgemein samen Unternehmen beteiligen wollen, senden Sie Ihre Adresse sowie die Ihrer gleichgesinnten Kameraden an die dritte Maschinengewehr-Kompagnie des 4. Marineregiments in Munsterlager. Sie werden zur gegebenen Zeit mehr erfahren. Beide Unternehmungen kommen für Anfang Juni in Betracht.

N° 19.

Breslau, 20 mai 1920.

Cher N. N.

Au moment de prendre congé, je vous ai promis de vous convoquer tous de nouveau, s'il nous est possible de continuer notre travail dans le sens allemand. J'ai l'intention de collaborer avec tous les vieux combattants de l'armée de la Baltique à l'entreprise des colonies des soldats qui s'organise *avec le secours du Gouvernement Prussien et des ministères du Reich*. Éventuellement, il peut être question aussi d'une entreprise de colonisation à l'étranger. Il faut pour cela des soldats aptes au combat, possédant des uniformes à eux; *armes et munitions doivent être apportées*, vu qu'il s'agit de combats au cours de la colonisation. Nous vous demandons votre concours, ainsi que d'amener des compagnons d'armes qui partageraient les mêmes sentiments. La nourriture et la paye selon celle des soldats (paiement provisoire). S'adresser au M. G. Wellblechbarake Baltikum.

(Signature.)

Cette lettre a été reçue par un certain Stensel de Bismarckhütte, Leurstrasse 3. M. G. = Maschinen Gerwehre = Mitrailleuses.

Breslau, den 20 mai 1920.

Lieber N. N.

Beim Abschiede versprach ich Ihnen, Sie alle wieder zusammen zurufen wenn es uns möglich sein würde, weiter im deutschen Sinne zu arbeiten. Ich beabsichtige gemeinsam mit anderen alten Baltikumkampfern, mich an den Soldatensiedelungsunternehmen zu beteiligen, dasmit *Unterstuetzung der preussischen Regierung und der Reichsministerium in Gang ist*. Unter Umständen kommt auch ein Siedelungsunternehmen im Auslande in Frage, Zu diesem Zwecke müssen kampffähige Soldaten sein, mit eigener Uniform. Waffen und Munition sind mitzubringen da es sich um Ansiedlungskämpfe handelt. Zu diesem Zwecke bitten wir Sie sich zu beteiligen und auch gleichgesinnte Kampfgenossen mitzubringen. Die Verpflegung und Löhnung nach Soldaten (vorläufig Entgeld). Diese Kämpfe werden voraussichtlich Anfang Juni stattfinden. Zu melden am M. G. Wellblechbarake, Baltikum.

(Unterschrift.)

Diesen Brief erhielt ein gewisser Stenzel aus Bismarkshütte Lenzstr. 3.

N° 20.

Dresde, le 24 avril 1920.

Heeresfriko. Bureau de liaison, Dresde, Section S. N° 298. 4/20.

A l'occasion des visites de la Commission Interalliée de surveillance des forces *près* les services de liquidation, on exige presque toujours des listes individuelles du personnel travaillant encore. Dans ces listes présentées par les services de liquidation sont presque toujours désignés les grades militaires du personnel (par exemple, major, colonel, brigadier, sergent, etc...) Abstraction faite du fait que ces services sont démobilisés, cette désignation est propre à éveiller et renforcer les soupçons déjà existants de la Commission Interalliée contre les services de liquidation. En vue de continuer sans empêchement une activité aussi importante que celle des services de liquidation, il est à désirer que l'ordre soit donné aux services subordonnés d'omettre dans les listes individuelles, présentées en général au cours des visites des commissions de surveillance, tous les grades militaires du personnel. Si les titres civils ne sont pas encore indiqués, les désignations, telles que : direction du service de liquidation ,direction de la Section, chef de section, fonctionnaire civil, etc..,, devront être mises à leur place. Enfin on est prié de veiller que, les jours des visites, les services démobilisés ne portent pas d'uniformes.

Vu : Grason, major et président. Berlin, le 28 avril 1920.

Ministère de l'État Heeresfriko W. V. St. S. I. 56, 4/20. Confidentiel.

Je transmets la proposition remarquable ci-dessus du point de liaison de Dresde avec prière de la communiquer immédiatement aux services subordonnés.

Vu : Von Grason, général-lieutenant et président.

Dresden, den 24-4-20.

Heeresfriko. Verb. Stelle Dresden. Abt I. S. Nr. 298. 4/20.

Anlässlich der Besuche der verbandstaatlichen Ueberwachungskommissionen für Stärken bei der Abwcklungsstellen werden fast stets namentliche Listen des dort noch beschäftigten Personals verlangt. In den Listen, die von den Abwicklungsstellen überreicht werden, ist das Personal stets bei seinem militärishen Dienstgraden bezeichnet (z. B. Major z. d. Hauptmann a. d., Feldwebel, Sergeant usw,) Ganz abgesehen davon, dass die Abwicklungsstellen entmilitarisiert sind, ist diese Bezeichnung geeignet, den Verdacht, der bei den Verbandsständen gegen die Abwicklungstellen besteht zu begründen und zu verstärken. Im Interesse der ungestörten Fortsetzung der so wichtigen Tätigkeit des Abwicklungsstellen darf gebeten werden, den unterstellten Dienststellen Anweisung geben zu wollen, dass in diesen Personallisten: wie uberhaupt bei Besuchen der verbandstaatlichen Kommissionen jegliche militärische Dienstgradbezeichnung zu unterlassen ist. Insoweit Ziviltitel noch nicht feststehen, dürften Dienstbezeichnungen wie Vorstand der Abwicklungsstelle, Abteilungsvorstand Abteilungsführer, Zivilangestellter usw. am Platze sein, Schliesslich wird noch gebeten, dass an *den Besuchstagen* das tragen von Uniformen bei den entmilitärisierten Dienststellen unterbleiben möchte.

Gez : Grason, Major u. Vorsitzender.

Berlin, den 28-4-20.

Reichsministerium Heeresfriko W. V. St. S. I. 56, 4/20. Geheim.

Vorstehende bemerkenswerte Anregung der Verbindungsstellle Dresden übersende ich mit der Bitte um baldige Bekanntgabe an die unterstellten Abwicklungsstellen.

Gez : Von Grason, generalleutnant u. Vorsitzender.

N° 21.

Service de la liquidation de l'armée. Section II a 566/4/20

Inscrit. pers.

Berlin, 26 avril 1920.

Tous les officiers du territoire occupé de la Haute-Silésie sont obligés de prendre part aux réunions des officiers qui auront lieu suivant le besoin.

Le temps, le lieu et le but des réunions seront communiqués par écrit.

Les demandes de congé doivent être présentées au président des d. O. B., de l'arrondissement correspondant, et à cet effet seront nommés en même temps des personnes de confiance pour transmettre les ordres.

Même s'il s'agit des voyages plus courts, il faut tâcher que les lettres soient remises à temps.

Lorsque la date et le lieu ne sont pas indiqués, aucune permission ne peut être accordée actuellement.

I. V. vu : HERMANN.

Service de la défense O. A. K. Breslau j. N. 186/4 *pers.*

Breslau le 7 mai 1920.

U. Porter à la connaissance des services d'administration du ravitaillement avec prière de communiquer les décisions susmentionnées aux services subalternes.

Vu : par VEBER.

Service d'administration. Breslau N° 18/5. 20. *II.*

Copies pour porter à la connaissance de :

Ordre de distribution	19
Services d'administration	35
Sections des services d'administration (M. W. b.)	18
Section d'administration	1
Service du règlement des pensions Breslau (revu par Hohnhorst) Oppeln-Lignitz	3
à réserver	2
	78

Heeres Abw. Amt. Preussen. Abt. IIa. 576/4/20

Einschreiben pers.

Berlin, den 26.4.20.

Sämtliche Offiziere des besetzten Gebiet Oberschl. sind verpflichtet an den Offizier Versammlungen, welche je nach Bedarf stattfinden, teilzunehmen.

Ueber Zeit, Ort und Zweck ergeht schriftliche Mittl.

Bezüglich Urlaubsgesuche sind an den Vorsitzenden des. (Oberschl. Bund) d. O. B., des zuständigen Bezirks einzureichen und ist darin gleichzeitig ein Befehlsvermittler anzugeben.

Auch bei kürzeren Reisen ist Fürsorge zu treffen, dass Briefe rechtzeitig behändigt werden können. Auf unbestimmte Zeit und Ort kann eine Beurlaubung z. Zt. nicht stattfinden.

I. V. gez. HERMANN.

Abw. Amt. O. A. K. Breslau j. Nr. 186/4. *pers.*

Breslau, den 7 mai 1920.

U. den Versorgungs-Amt Breslau zur Benntniss mi der Bitte den unterstellten Dienststelle, obige Verfügung bekant zutgeben.

gez : WEBER.

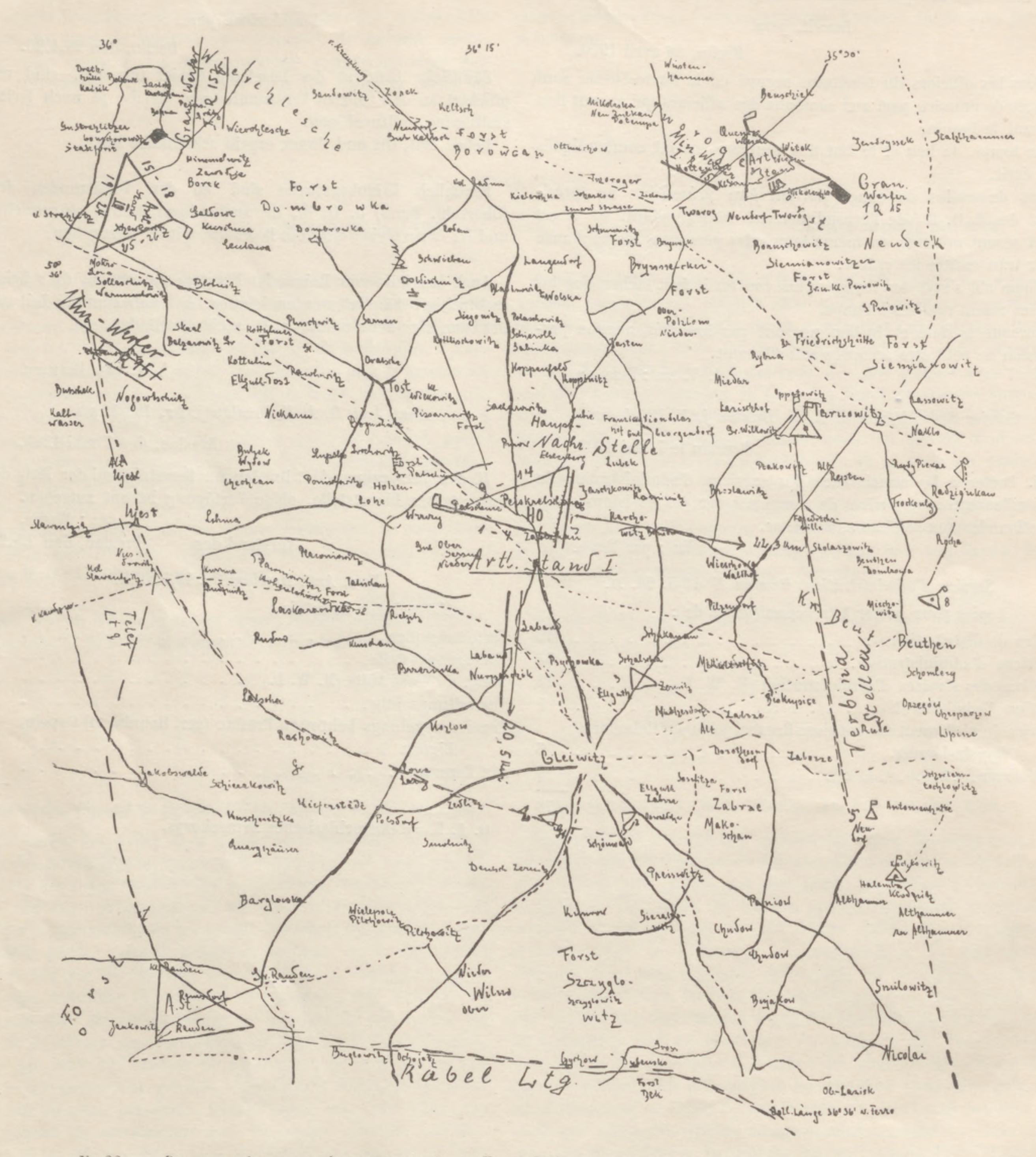
Vorstand des Breslau, den 7.5.20.

Vers. Amt. Breslau. Nr. 18/5.20.II.

Abdruck zur Kenntnis :

Verteilungsplan	19
Versorgungsstelle	35
Abtlg. d. Vers. Amts (M. W. b.)	18
Verwaltungsabtlg	1
Pensionsregelungs behörden Breslau (gez. Hohnhorst) Oppeln, Lignitz	3
zur Rezerve	2
	78

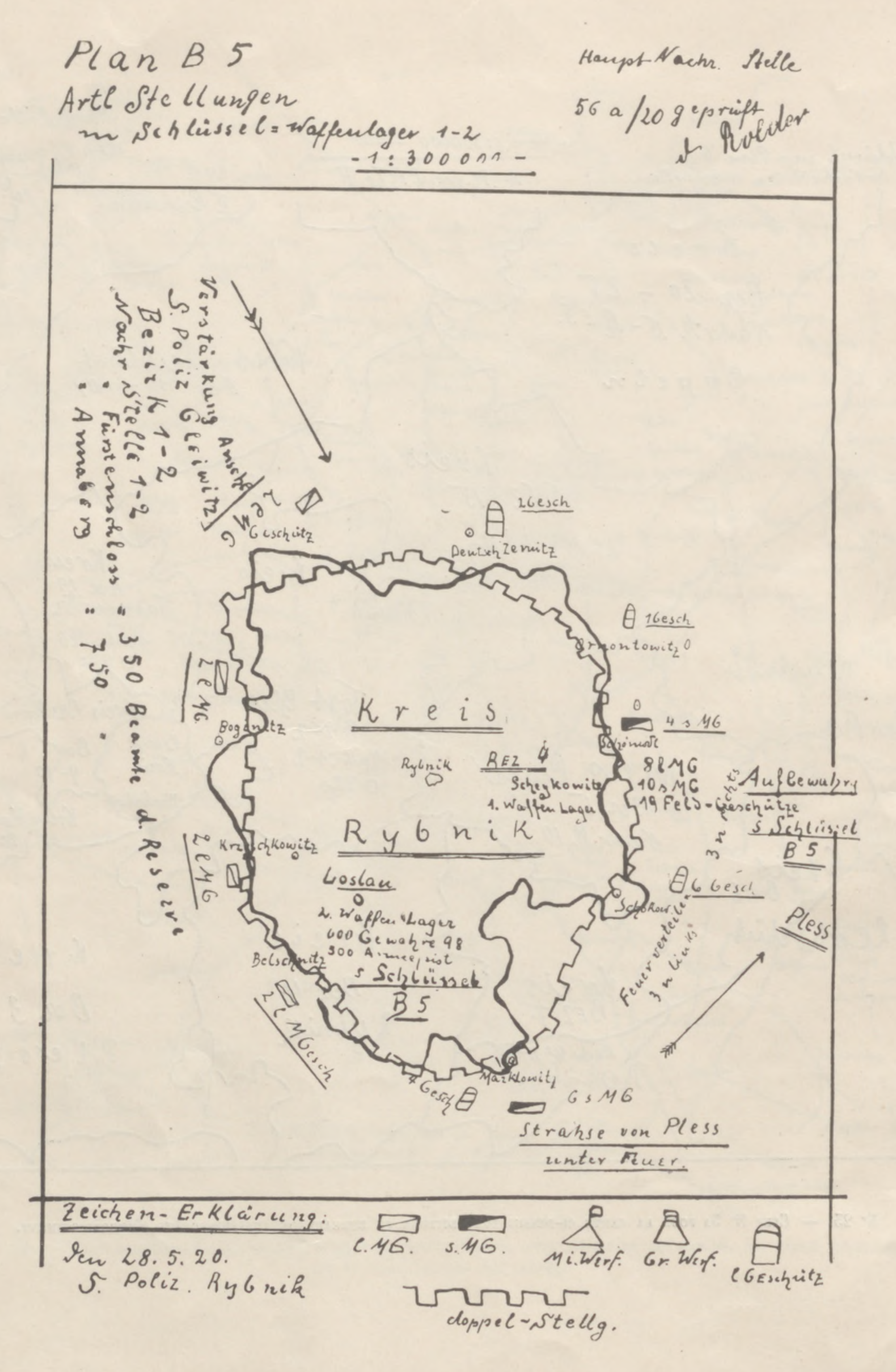
O. A. K. = Oberschlesisches Armeekorps.



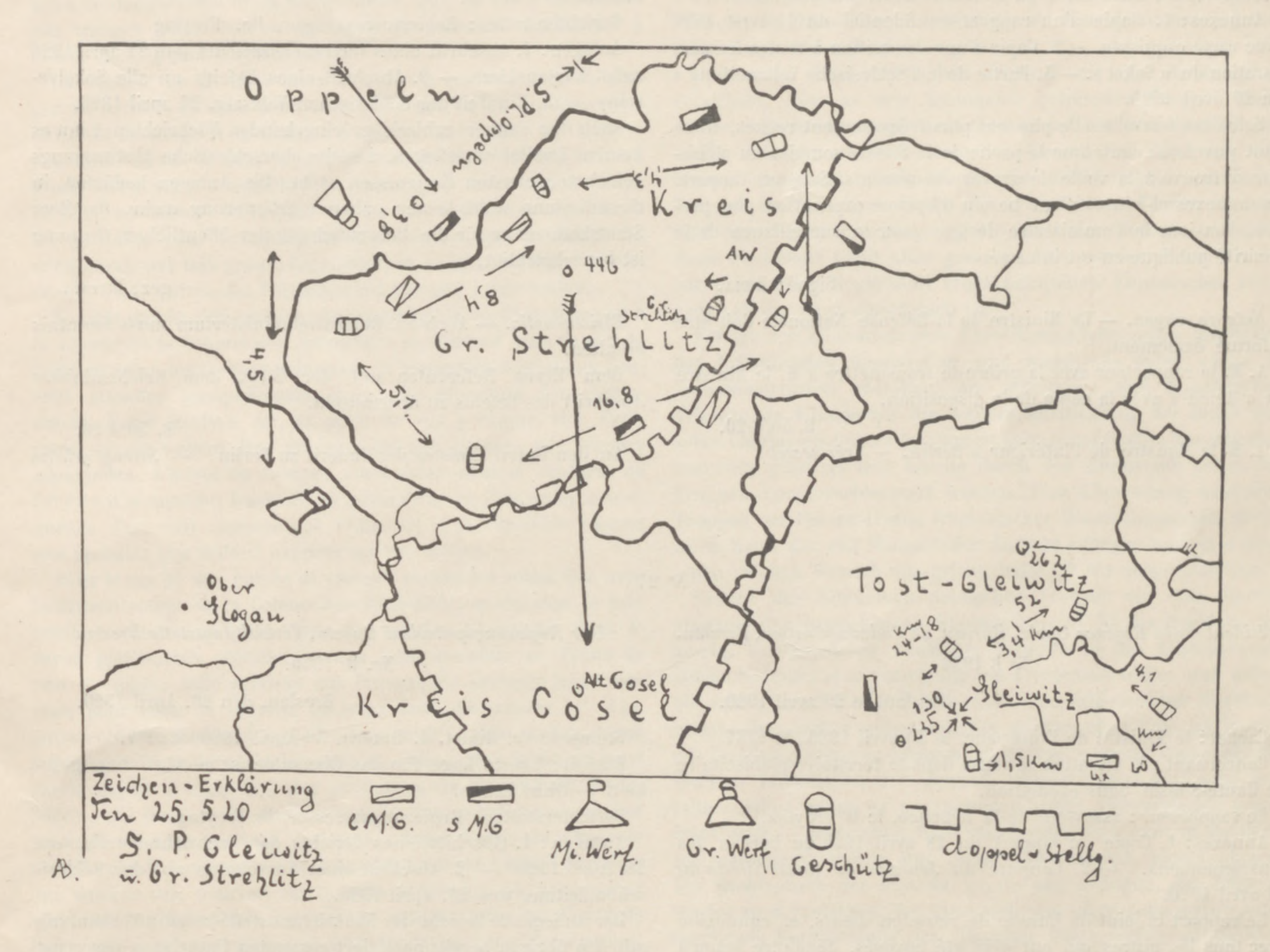
N° 22. — Plan stratégique de l'action projetée en Haute-Silésie, avec indication des cables, des lignes défensives et de l'emplacement des canons.



N° 23. — Clef N° 5a pour la carte ci-dessus avec division en bureaux de renseignements d'arrondissement.



N° 24. — Emplacement des dépôts d'armes dans le district de Rybnik.



N° 25. — Carte indiquant l'emplacement des dépôts d'armes clandestins dans le district de Gross Strelitz.

Nº 26

Le Préfet d'Oppeln. Chef-lieu Breslau. Nr. Geh. 5. Secret.

Breslau, 25 avril 1920.

Concerne: Le soulèvement polonais prévu en Haute-Silésie. Ohne Erlass.

Timbre: Ministère de l'Intérieur, 27 avril 1920, 3 annexes. 0.2265.

Rapporteur: L'assesseur du Gouvernement, Dr. Freytag.

Annexes: 1. Copie d'un rapport confidentiel du 22 avril 1920 avec carte esquissée. — 2. Copie d'une disposition à toutes les corporation du « Sokol ». — 3. Partie de la « Schlesische Volkszeitung » du 26 avril 1920.

Selon les nouvelles de plus en plus fréquemment reçues, il ne peut y avoir de doute que la partie de la Silésie soumise au plébiscite se trouve à la veille de graves événements. Sous ce rapport, les annexes ci-jointes n'ont besoin d'aucune explication plus précise. Monsieur le Commissaire désigné pour la surveillance de la sécurité publique en est informé.

Signé: Bitta.

Note au crayon. — Le Ministre de la Défense Nationale doit être informé également.

A. M. le rapporteur avec la prière de transmettre à M. le Ministre du « Reich » avec la copie de la disposition.

B. 30/4/20.

A. M. le Ministre de l'Intérieur à Berlin. — *Très secret*

Der Regierungspräsident zu Oppeln Verwaltungsstelle Breslau

Nr. Geh. 5. Geheim! Breslau, den 25/4/1920.

Betrifft: Bevorstehende polnische Erhebung in Oberschlesien. Ohne Erlass.

Stempel: Pr. Minist. des Innern, 27 april 1920, 3 Anlagen, 0.2265.

Berichterstatter: Regierungsassessor, Dr. Freytag.

Anlagen: 1. Abschrift eines Vertrauensberichts vom 22 april 1920 nebst Kartenskizze. — 2. Abschrift eines Befehls an alle Sokolvereine. — 3. Ein Teil der Schlesischen Volksztg. 26 april 1920.

Nach den immer zahlreicher eingehenden Nachrichten kann es keinem Zweifel unterliegen, das sdas oberschlesische Abstimmungs gebiet vor ernsten Ereignissen steht. Die Anlagen bedürfen in diesem Sinne wohl keiner näheren Erläuterung mehr. Der Herr Staatskommissar für die Ueberwachung der öffentlichen Ordnung ist benachrichtigt.

gez: Bitta.

Bleistiftnotiz. — Auch ev. Reichswehministerium muss Kenntnis erhalten.

Dem Herrn Referenten mit der Bitte, dem Reichsminister Abschrift des Befehls zu übermitteln.

B. 30/4/20.

An den Herrn Minister des Innern zu Berlin. — *Streng geheim*

Nº 27

Président de la Régence Opole. Bureau de l'administration, Breslau.

Nº B 1959.

Breslau, le 29 avril 1920.

Cachet: le Ministre de l'Intérieur, le 30 avril 1920. Nº 2287

Concernant: la situation sérieuse dans le territoire plébiscitaire de Haute-Silésie. Sans exemption.

Le rapporteur: assesseur de la Régence, le Dr Freytag.

Annexes: 1. Copie du rapport du 28 avril 1920 du bureau des renseignements. — 2. Coupure du *Journal de Haute-Silésie* du 28 avril 1920.

Le rapport ci-joint du bureau de renseignements, en connexion avec tous les autres qui ont déjà été envoyés, démontre jusqu'à quel point la situation en Haute-Silésie est devenue grave, et jusqu'à quel point il faut tenir compte de l'entrée militaire des Polonais. Il ne saurait être répété assez instamment d'exiger que la frontière allemande à la ligne de démarcation, soit bien défendue et que des réclamations sérieuses soient faites, non seulement auprès de la Commission Interalliée travaillant la main dans la main avec les Polonais, mais aussi auprès du Conseil suprême, à Paris.

La formation de la gendarmerie polonaise en Haute-Silésie est un pendant à la création de la milice polonaise, ce dont je viens d'être déjà informé, et qui jette encore une fois une claire lumière sur les intentions de la Commission Interalliée. Il est indispensable qu'une plainte soit portée en ce qui regarde cette question.

Malheureusement, je ne suis pas avisé si et jusqu'à quel point le plénipotentiaire allemand est au courant de ce fait?

Vu: Bitta, I. A.

Vu: von Stetterheim.

Der Regierungspräsident Oppeln, Verwaltungsstelle Breslau

Nr. B 1959.

Breslau, den 29. April 1920.

Stempel: Pr. Minist. d. Innern, 30 April 1920. 0.2287.

Betrifft: Ernste Lage für das Oberschlesische Abstimmungsgebiet. — Ohne Erlass.

Berichterstatter: Regierungsassessor, Dr Freytag.

Anlagen: 1. Abschift eines Berichts der Nachrichtenstelle vom 28. April 1920. — 2. Abschrift eines Ausschnitts aus der Schlesischen Zeitung vom 28. April 1920.

Der anliegende Bericht der Nachrichtenstelle zeigt in Verbindung mit den übrigen bereits nach dort gesandten Unterlagen wie ernst die Lage in Oberschlesien ist und wie jederzeit mit einem militärischen Einmarsch der Polen gerechnet werden muss. Die Forderung nach einer starken Sicherung der deutschen Grenze an der Demarkationslinie und nach ernstlichen Vorstellungen nicht bei der mit den Polen Hand in Hand arbeitenden Entente mission sondern auch bei dem Grossen Rat in Paris kann daher nur dringend wiederholt werden.

Die Bildung einer polnischen Gendarmerie in Oberschlesien ist ein Gegenstück zu der geplanten Bildung der polnischen Miliz, über die ich bereits berichtet habe, und wirft wider einmal ein klares Licht auf die Absichten der Entente Kommission. Es erscheint notwendig, auch über diesen Punkt ernstlich Beschwerde zu führen.

Ob und inwieweit der Deutsche Bevollmächtigte in Oppeln Kenntniss hat, ist mir leider nicht bekannt.

Im Conzept gez: Bitta, I. A.

Gez: v. Stetterheim.

N° 28.

Copie n° 14, po 1932. Le Plénipotentiaire allemand pour la zone plébiscitaire de la Haute-Silésie, A. 588.

Oppeln, 22 avril 1920.

J'apprends qu'il est pris en considération actuellement, s'il est recommandé de concentrer des troupes de la Reichsvehr sur la ligne de démarcation de la Haute Silésie, qui, en cas d'une entrée des troupes polonaises en Haute-Silésie, auraient également à entrer dans la zone plébiscitaire.

Le Général Le Rond, à deux reprises, a assuré, avec la plus grande netteté, qu'il ne souffrirait pas l'entrée de troupes polonaises et ne songeait nullement à appeler au secours les troupes polonaises en cas de désordres éventuels. Par là, le Général Le Rond a pris une attitude à laquelle il ne pouvait plus donner de démenti. De plus, un secours de la part des troupes polonaises signifierait un tel fiasco pour l'Administration interalliée, que le danger ne m'en paraît pas très grand. Cependant, on ne peut nier que la possibilité d'une entrée des Polonais n'est pas tout à fait exclue.

Si cette entrée s'effectuait sans l'approbation ou contrairement à la volonté de la Commission interalliée, et d'autant plus en cas de collision entre les troupes polonaises et françaises, alors nous pouvons attendre tranquillement la marche ultérieure des événements. Notre position est, au point de vue politique, très favorable, et ne saurait être qu'aggravée par l'entrée des troupes allemandes. L'envoi de troupes allemandes comme renforts de l'armée d'occupation française ne pourrait avoir lieu qu'en conséquence d'un vœu exprimé par l'Entente, et je considère comme peu probable que celle-ci exprime un vœu pareil.

Dans le cas où une entrée de troupes polonaises aurait lieu avec le consentement de la Commission Interalliée, la situation se présenterait comme suit : L'entrée des troupes allemandes dans le rayon plébiscitaire signifierait une contravention au Traité de paix et comme telle servirait aux Français de prétexte très bienvenu pour hâter la réussite de leurs buts militaristes, et d'un autre côté ne pourrait que rendre pire notre position diplomatique à l'égard de l'avenir de la Haute-Silésie. Même dans le cas où nous parviendrions à nous emparer militairement de toute la Haute-Silésie, en lutte avec une résistance franco-polonaise, ce fait accompli ne nous servirait à rien. Un ordre décisif de l'Entente nous forcerait à retirer nos troupes, un arrêt du Conseil Suprême qui, dans ce cas, pourrait suivre sans plébiscite, ne nous serait sûrement pas favorable à cause de la contravention au Traité de Paix ainsi que des mesures prises contre les troupes d'occupation. Là aussi notre position reste plus favorable si nous laissons les Polonais se mettre dans leur tort —, car leur entrée à main armée ne signifierait pas moins qu'une contravention au Traité de Paix et si c'est par des moyens diplomatiques que nous exigeons de l'Entente de rétablir un état de choses conforme au Traité de Paix. Il n'est pas à craindre qu'une entrée à main armée des Polonais puisse avoir sur le scrutin une influence favorable pour eux. Sans compter qu'il ne serait pas facile de réunir des troupes suffisantes pour le succès d'une entrée des Allemands. Je prie instamment d'abandonner complètement l'idée d'une pareille entrée à main armée aussi bien que celle d'une concentration des troupes allemandes sur la ligne de démarcation en tant qu'elle n'est pas indispensable pour la défense de nos frontières. Ces mesures ne pourraient être qu'une provocation vis-à-vis des Polonais et provoqueraient leur entrée à main armée plutôt que de l'empêcher.

Ce n'est que plus tard qu'il y aura à penser quelles mesures seraient à prendre en cas d'un plébiscite favorable à l'Allemagne.

Signé : HATZFELD.

Au Ministère des Affaires étrangères, Berlin.

Abschrift Nr. IV po. 1932. Deutscher Bevollmächtigter für den Abstimmungsbezirk Oberchlesien, A. 588.

Oppeln, den 22 April 1920.

Wie ich höre, wird zur Zeit erwogen, ob es sich empfiehlt, an der oberschlesischen Demarkationslinie Reichswehrtruppen zu konzentrieren, die im Falle eines etwaigen Einmarsches polnischer Truppen in Oberschlesien ebenfalls in das Abstimmungsgebiet einzurücken haben würden.

General Le Rond hat bereits zweimal mit aller Bestimmtheit versichert, dass er den Einmarsch polnischer Truppen nicht dulden würde und nicht daran denke, im Falle von Unruhen polnische Truppen zu Hilfe zu rufen. General Le Rond hat sich hiermit festgelegt. Auch würde die Zuhilfenahme polnischer Truppen ein derartiges Fiasko der interallierten Verwaltung und eine derartige Schädigung des Ansehens der Entente bedeuten, dasse die Gefahr nicht allzu gross zu sein scheint, Immerhin ist zuzugeben dass Moglichkeit eines polnischen Einmarsches nicht ganz von der Hand abzuweisen ist.

Erfolgt der Einmarsch *ohne* Einwilligung oder gegen den Willen der Interallierten Kommission und kommt es daher sogar zu Zusammenstössen zwischen den polnischen und französischen Truppen, so können wir die weitere Entwicklung der Dinge sich selbst überlassen. Unsere Position ist dann in politischer Hinsicht eine durchaus günstige und könnte durch den Einmarsch polnischer Truppen nur verschlechtert werden. Eine Entsendung deutscher Truppen zur Unterstützung französischer Besatzungsarmee dürfte m. e. dann nur auf Wunsch der Entente erfolgen und dass diese einen solchen Wunsch ausspricht, halte ich für ausgeschlossen.

Erfolgt der Einmarsch polnischer Truppen *mit* dem Einverständnis der Interallierten Kommission, so ist die Sachlage folgende. Das Einrücken deutscher Truppen in das Abstimmungsgebiet bedeutet eine Verletzung des Friedensvertrages und würde als solche einerseits den Franzosen eine willkommene Handhabe bieten, ihre bisher unbefriedigten militarischen Ziele im Westen der Erfüllung näher zu bringen, andererseits unsere diplomatische Position hinsichtlich der Zukunft Oberschlesiens ungünstig gestalten. Selbst wenn es uns gelingen sollte, Oberschlesien gegen französisch — polnischen Widerstand militärisch ganz in die Hand zu bekommen, würde uns dieses fait-accompli nichts nützen. Ein Machtspruch der Entente würde uns zwingen, die Truppen wieder zurückzuziehen, die dann vielleicht ohne Volksabstimmung ergehende Entscheidung des Obersten Rates würde im Hinblick auf die Verletzung des Friedensvertrages und die militärische Massnahmen gegen die Bezatzungstruppen sicherlich nicht zu unseren Gunsten ausfallen. Auch hier ist unsere Position günstiger, wenn wir es den Polen allein überlassen, sich ins Unrecht zu setzen — denn ihr Einmarsch bedeutete ebenfalls eine Verletzung des Friedensvertrages — und wenn wir lediglich mit diplomatischen Mitteln von der Entente verlangen, den dem Friedensvertrage entsprechenden Zustand wiederherzustellen. Dass ein solcher Einmarsch die Chancen der Abstimmung für Polen günstigen Sinne beeinflussen würde, ist nicht zu befürchten, ganz abgesehen davon, dass die für einen erfolgreichen deutschen Einmarsch ausreichende Truppenmacht schwer zusammenbringen sein würde. Ich muss daher dringend empfehlen, den Gedanken eines Einmarscheszuscheiden und von einer Konzentrierung deutscher Krafte an der Demarkationslinie soweit sie nicht als Grenzschutz wirken, abzusehen. Diese Massnahme würde nur provozierend auf die Polen wirken und einen polnischen Einmarsch eher befördern all verhindern.

Welche Massnahmen noch für Deutschland günstigen Abstimmung zu treffen sein werden, wird später zu erortern sein.

Gez : HATZFELD.

An das Auswärtige Amt Berlin.

N° 29.

Berlin, le 30 avril 1920.

No. IV, Po. 1932, 38961

Timbre : Ministère de l'Intérieur Prussien. 6 mai 1920, O. 2314.

Copie au Ministère de l'intérieur (Dép. de l'Est) pour lui en faire prendre connaissance.

J'approuve l'exposé du Plénipotentiaire allemand à Oppeln et prie de veiller à ce *qu'aucunes mesures provocatrices n'aient lieu du côté de la frontière de la Haute-Silésie.*

Une communication analogue sera transmise au Ministère de la Défense Nationale et à la Chancellerie du Reich.

Signé : Haniel.

Berlin, den 30. April 1920.

Nr. IV, Po. 1932,38951

Stempel : pr. Minist. d. Innern, 6. Mai 1920, 0.2314

Abschriftlich dem Ministerium des Innern (Ostrefarat) zur gefälligen Kenntnisnahme ergebenst übersandt.

Ich stimme den Ausführungen des Deutschen Bevollmächtigten in Oppeln bei und bitte, dafür Sorge zu tragen. *dass keinerlei provokatorische Massnahmen von der oberschlesischen Grenze erfolgen.*

Gleiche Mitteilung ergeht an das Reichswehrministerium und an die Reichskanzlei.

Gez. Haniel.

2

[illegible]



N° 30. — Cryptogames 1), 2) et clef — ordre daté de Stettin relatif aux canons, a la force armée et aux arrestations.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

N° 32.

Au Commandement (Befehlstelle), à Breslau
(écriture convenue, secrète).

Stettin, 21 mai 1920.

Comme il est parvenu à la connaissance de la Direction Centrale, l'esprit des camarades en Silésie n'est pas des meilleurs. En particulier ce sont justement les camarades venant de Breslau qui se montrent particulièrement impatients, au point qu'il faut compter avec le danger d'un échec, si ces messieurs ne parviennent pas à modérer leur zèle. Du reste, il va y avoir de l'ouvrage pour les camarades. Il nous paraît très indiqué de commencer avec l'Organisation technique de la Répartition des troupes destinées à la Haute-Silésie. Il s'agit en tout de 12 000 hommes avec 72 canons et 200 mitrailleuses, qui réunis aux troupes de la Reichswehr en civil consistantes en Haute-Silésie, doivent radicalement détruire la Propagande polonaise en Haute-Silésie.

C'est le Colonel Bauer qui est désigné pour le Commandement en chef, le major Trettau lui est adjoint en qualité d'officier d'État-major.

Le Quartier Général prendra ses quartiers à Brieg. Le détachement des aviateurs y sera stationné également.

Le major Trettau se rendra en Haute-Silésie dans la seconde moitié de juin pour tâcher de prendre contact avec les camarades qui s'y trouvent et les familiariser avec leurs tâches qui consistent principalement, dès que le signal de l'attaque sera donné, à s'emparer complètement des chemins de fer et de la poste, ensuite à préserver autant qu'il sera possible les « mines », ainsi qu'à arrêter tous les chefs des Polonais connus comme tels de nos agents et à les conduire à la prison de Halle.

Nous nous attendons à ce qu'il ne se produise aucune action individuelle et sans directive en cette matière et que tout soit fait, afin que toutes les décisions puissent rester absolument secrètes.

Timbre : Pro imperatore, libertate et patria.

La Direction centrale.

An die Befehlsstelle in Breslau (Geheimschrift).

Stettin, den 21. Mai 1920.

Wie der Zentralleitung bekannt ist, ist die Gesinnung der Kameraden in Schlesien nicht die Beste, insbesondere sind es gerade die Breslauer Kameraden, die sich besonders ungeduldig zeigen. so dass mit der Gefahr des Versagens gerechnet worden muss, wenn die Herren ihren Eifer nicht mässigen. Übrigens sollen die Kameraden beschäftigt werden. Es erscheint uns dringend erforderlich, mit dem technischen Aufbau und Einteilung der für Oberschlesien bestimmten Truppen zu beginnen. Es kommen insgesamt 12 000 Mann mit 72 Geschützen und 200 Maschinengewehren in Betracht die mit den in Oberschlesien in Zivil stehenden Reichwehr truppen vereinigt, die polnische Propaganda samt Wurzel und Stie| in Oberschlesien auszurottenhaben.

Den Oberbefehl übernimmt Oberst Bauer, dem Major v. Trettau als Generalstab offizier zugetellt wird.

Das Hauptquartier wird seinen Sitz in Brieg nehmen. Auch die Fliegerabteilung wird dort stationirt.

Major Trettau hat sieh in der letzten Hälfte des Monate Juni nach Oberschlesien zu begeben, um mit den dort weilenden Kameraden Fühlung zu suchen und sie mit ihren Aufgaben vertraut zu machen, die vornehmlich darin bestehen, sich wann das Si/n/ gnal zum Losschlagen gegeben wird, in den ungeschmälerten Besitz von Eisenbahn und Post zu setzen, ferner die Hütten und Bergwerke nach Möglichkeit zu schützen, und alle Polenführer, die unseren Agenten als solche bekannt sind, zu verhaften und in die Strafanstalt in Halle einzuliefern.

Wir erwarten, dass jede selbständige Handlung in dieser Angelegenheit unterlassen wird und dass dahin gewirkt wird, alle Beschlüsse streng geheim zu behandeln.

Stempel : Pro imperatore libertate et patria.

Die Zentralleitung.

N. 33.

A la « Kommandostelle » de la Vme armée (Chiffrée).

D'accord avec la Direction Centrale des Hauts-Silésiens fidèles au « Reich », j'ai pris les dispositions suivantes :

1. Le régiment des tirailleurs de la Reichswehr No. 16 Colonel Heck et

2) Le régiment d'infanterie 11, Lieutenant-colonel de Marlowski et

3. Le régiment de cavalerie 7, Colonel Thaer, doivent être tenus prêts à se mettre en marche à tout moment, pour entrer dans la Haute-Silésie dès qu'ils en recevront l'ordre.

4. Les armes nécessaires pour l'équipement des volontaires doivent être fournies par le Commandement de Glatz qui en est informé.

5. Les régiments d'artillerie légère 2-4 seront déplacés dans les districts de frontière. La munition nécessaire sera fournie par le Commandement de la forteresse de Glatz.

6. Le major Busse formera les troupes situées en Haute-Silésie en « Verbände » et les tiendra prêtes pour une offensive dirigée contre la Haute-Silésie. Entre autres, elles auront pour mission d'arrêter tous les chefs du mouvement polonais et de les conduire à la prison d'instruction de Breslau, — de même doivent être mis en prison préventive tous les chefs des ouvriers et des corporations ouvrières, ainsi que les fonctionnaires des corporations.

7. C'est un devoir absolu pour tout camarade de donner à la Direction Centrale communication de toute disposition prise par les Polonais ainsi que de celles des troupes de l'Entente.

Berlin, 17 mai 1920.

Par ordre, Signé : Hoffmann.

An die Kommandostelleder 5. Armee (Gehemdschvift).

Im Einverständniss mit der Zentralleitung reichstreuer Oberschlesier und nach gegenseitiger Verständigung mit dem Herrn Reichskanzler labe ich nachstehende Disposition getroffen :

1. Das Reichswehrschützenregiment 16. Oberst Heck und
2. Das Infanterieregiment 11. Oberstleutnant von Marlowski und.
3. Das Reiterregiment 7. Oberst Thaer sind für alle vorhergesehenen| Fälle marschbereit zu halten, um nach Eintreffen der Ordre in Oberschlesien einzurücken.
4. Die Waffen zur Ausrüstung der Freiwilligen hat die Kommandantur von Glatz abzugeben, sie ist hier-von benachrichtigt.

5. Die Feldartilllerieregimenter 2-4 werden in die Grenzbezirke verschoben. Die erforderliche Munition wird von der Festungskommandautur Glatz geliefert.

6. Major Busse wird die in Oberschlesien liegenden Truppen zu Verbänden formieren und dieselben für eine gegen Oberschlesien gerichtete Offensive in Bereitschaft stellen. Unter anderen haben sie die Aufgabe sämtliche. Führer der polnischen Bewegung zu verhaften und den Untersuchungsgefängnis in Breslau zu überweisen, desgleichen sind alle Arbeiter und Gewerkschaftsführer festzunehmen und Verbandsfun/k/tionäre in Schutzhaft zu nehmen.

7. Jedem Kameraden gibt es als strenge Pflicht über alle Massnahmen der Polen als auch die /der/ Entente-Truppen unverzüglich der Zentralleitung Mitteilung zu machen.

Berlin, den 17. Mai 1920.

I. A. Gez : Hoffmann.

N° 34.

Chiffrée.

Gleiwitz, 25 mai 1920.

Nous prions la Direction Centrale de vouloir bien nous communiquer quand pourront être livrés les fusils et les mitrailleuses qui nous sont destinés. Par quelle voie la Direction Centrale pense-t-elle les faire parvenir à notre adresse? Nous proposons de les faire transporter ici dans un fourgon (Möbelwagen). L'expéditeur Kahlert à Breslau, qui est membre de notre organisation, se laisserait peut-être décider à se charger de leur transport. Nous devons insister sur les plus grandes précautions au moment du transport des armes, car les Polonais entretiennent toute une armée d'espions et d'agents qui espionnent tout avec une habileté toute particulière.

Signé : Holzberger.

Geheimschrift.

Gleiwitz, den 25 Mai 1920.

Wir ersuchen die Zentralleitung höflichst, uns umgehend zu benachrichtigen, wenn die für uns bestimmten Gewehre und Maschinengewehre geliefert werden können.

Auf welchen Wege gedenkt die Zentra'leitung dieselben an unsere Adresse gelangen zu lassen? Wir schlagen vor, dieselben in einem Möbelwagen nach hier zu schaffen. Der Spediteur Kahlert in Breslau, der Mitglied unserer Organisation ist, wäre vielleicht dazu zu bestimmen, dieselben als Speditionsgut nach hier zu rollen. Hervorheben müssen wir, dass bei den Waffen'ransport die grösste Vorsicht beobachtet werden muss, denn die Polen unterhalten ein grosses Heer von Spitzeln und Agenten, die mit eigenärtigen Scharfsinn alles ausspionieren.

Gez : Holzberger.

N° 35.

Chiffrée.

Gleiwitz, 1er juin 1920.

Monsieur le Major de Trettau!

Les fusils fournis pour Gleiwitz ont été déposés par nous en attendant à l'auberge « Zur Heimath ». Il nous est impossible de garder les mitrailleuses ici sur place, de manière à ce qu'elles ne soient pas découvertes. Nous avons eu de la peine à cacher les 1500 fusils. Vous ne vous rendez pas compte des conditions locales, si vous pensez qu'il soit possible de créer ici un dépôt d'armes sans danger imminent. Les mitrailleuses doivent être cachées à Gutentag. Les Polonais ne soupçonneront pas leur existence dans les caves de l'hôpital et ne les y chercheront pas.

Du reste, je vous prie de vouloir bien interrompre pour le moment toute fourniture d'armes, ne pouvant pas garantir leur sécurité dans les circonstances présentes. Comme ma sécurité personnelle est désormais menacée, il me semble prudent de quitter Gleiwitz pour un court laps de temps. Je me permettrai de vous rendre visite en personne, pour discuter avec vous les mesures ultérieures.

Je vous salue en camarade.

Signé : Stock.

Geheimschrift.

Gleiwitz, den 1. Juni 20.

Herrn Major von Trettau!

Die für Gleiwitz gelieferten Gewehre hab n wir vorläufig in der Herberge zur Heimat untergebracht. Es ist uns unmöglich, die Maschinengewehre hier am Ort so zu verwahren, dass dieselben nicht entdeckt werden. Es hat Mühe gekostet, 1500 Gewehre zu verbergen. Sie beurteilen die hiesigen Verhältnisse falsch, wenn sie annehmen, es sei ohne Gefahr tunlich, hier ein Waffendepot anzulegen. Die Maschinengewehre müssen in Gutentag untergebracht werden. In Keller des Krankenhauses werden dieselben von den Polen kaum vermutet noch gesucht werden.

Uebrigens ersuche ich höflichst, die Waffenlieferung vorläufig einzustellen, weil ich unter den gegenwärtigen Umständen nicht für ihre Sicherheit einstehen kann. Da meine persönliche Sicherheit hier gefährdet ist so scheint es mir geboten Gleiwitz auf kurze Zeit zu verlassen. Ich werde mir erlauben, Sie persönlich zu besuchen, um mit Ihnen über das Weitere zu verhandeln.

Mit kameradschaftlichen Gruss.

Gez : Stock.

N° 36.

Officier de liaison de l'Est 6. A. Käc. la Org. N° 431. 5. 20

Pressé. Secret et personnel.

Breslau, 30/V/1920.

Nous faisons remarquer encore une fois que de pareilles attaques sur les bâtisses au service de la Commission plébiscitaire polonaise sont à éviter (voir la disposition du 18/III N° 2683.)

Les officiers d'information sont tenus de faire des rapports détaillés sur cet incident à l'officier de jonction, quels officiers et soldats où leurs organisations y ont pris part et sur quelle initiative l'incident a eu lieu.

De plus, tous les bureaux d'informations sont tenus de renseigner jusqu'au 15/VI/20 sur la quantité de fusils d'infanterie, de revolvers d'armée ainsi que de munitions respectives. Dans le cas où le nombre voulu ne serait pas atteint (voir le plan de dispositions 5a), le supplément doit être immédiatement exigé par l'officier de liaison. Une attention toute particulière doit être portée à ce que les bureaux d'informations soient fournis de matières explosives, afin de pouvoir être mis immédiatement à contribution dans le cas où il y aurait lieu de faire sauter des ponts ou des constructions de chemin de fer.

Verbindungsoffizier des Ostens 6. A. Kä la Org. N° 431. 5. 20.

Eilt. Geheim persönl.

Breslau, den 30/V/20.

Es wird nochmals darauf hingewiesen, dass serartige Angriffe auf Gebäude der poln. Abstimmungskommission (S. Verfg. Vom 18/III N° 2683) zu unterlassen sind.

Die Nachrichtenoffiriziere melden umgelend über diesen Vorfal (Beuthen-Lomnitz-Hetel) dem Verbindungsoffizier, welche Offiziere u. Mannschaften u. deren Organisation, die daran teilgenommen haben u. auf welche Veranlassung dies geschehen ist.

Ausserden melden sämtliche Nachrichtenstellen bis spätestens 15/VI/20. über vorhandene Anzahl von Inf. Gewehren (Kar) Armee-Revolvern (Pistolen) mit der dazu gehörigen Munition. Im Falle, dass die gewünschte Menge (S. Verfüg. Plan 5 a) nicht erreicht wird; müssen dieselben vom Verbindungsoffizier umgehend angefordert werden. Besonders wird darauf viel Wert gelegt, dass die Nachrichtenstellen (S. Plan 5a) 6-9 u. 12-14. *mit Sprengstoffen versehen sind, um bei eventuellen Sprengungen von Brücken u. Bahnanlagen sofort in Angriff genommen werden zu können.*

Les matières explosibles sont encore toujours fournies par les carrières de pierre par le point de liaison 6 (Tarnowitz). Les quantités nécessaires doivent être fournies par elles sur réquisition.

F. d. C. d. V. O.
(Secrétaire d'Officier de liaison de l'Est).
P. O. signé : Capitaine de la 4e centurie.
Oppeln, le 30/V/20.

Bureau de liaison d'Officiers d'Information 348 Ib. pers. Pressé.

U. R. (en original), à tous les Bureaux de liaison pour connaissance immédiate et retour.

Signé : v, Runge, Officier d'information.

Die Sprengstoffe werden immer *noch bis aufs weitere Steinbrüchten* durch die Verbindungs Stelle 6 (Tarnowitz) *bezogen*. Von diesen werden die nötigen Mengen nach Anforderung abgegeben.

F. d. C. d. V. O.
I. V., gez : Unterschrift.
Hauptmann 4. Techn. H. d. Sch.
Oppeln, den 30/V/20.

Verb. Stelle der Nachr. Offiziere 348 Ib. pers. Eilt.

U. R. sämtlichen Verbindungsstellen zur umgehender Kenntnisnahme u. sofortiger Rückgabe.

gez. : v. Runge, Nachr. Offiz.

N° 37.

Bureau de Renseignements Principal de l'Officier de jonction de l'Est Ia Org. 534.6.20.

Lubie, 2/VI/20

ORDRE DU JOUR.

1. Tous les officiers de renseignements des Bureaux de Renseignements 5-8 et 9-14 (Peiskretscham) ont à se présenter le 8/VI/20 à 7 heures du soir chez l'officier de liaison, pour recevoir des ordres précis, concernant l'attaque d'un nid polonais dans le quatrième district (v. le Plan 5 a). On est prié de prendre des cartes avec soi.

2. Ordre au Bureau de Renseignements 3 de remettre avant le 15/VI/20 toutes les bombes à main et les grenades ovulaires (Hand und Eierhandgranaten) qui s'y trouvent aux Bureaux de Renseignements 5-8 et 9-14. Là-dessus est à présenter un rapport de remise et de réception

3. Dès le 11/VI le commandement du détachement volant passe au lieutenant von Gasse de la II Techn. censurie. Son entrée en fonctions doit être signalée.

Signé : von Rœder,
Capitaine de la 4e Techn. Hdtsechft.

Hauptnachrichtenstelle d. Verbindungsoffiziers d. Osten. Ia Org. 534.6.20.

Lubie, d. 2/VI/20.

TAGESBEFEHL.

1. Sämtliche Nachrichten Offiziere der Nachr. Stellen 5-8 u. 9-14. (Peiskretscham) erscheinen am 8/VI/20. Abends 7 Uhr beim Verbindungs-offizier, um nähere Befehle btrff. *Aushebung des Polennestes im 4 Bezirk* (S. Plan 5 a) im Empfang zu nehmen. Karten sind hierzu mitzubringen.

2. Nachrichtenstelle 3 gibt bis zum 15/VI/20. an Nachrichtenstelle 5-8 u. 9-14 *sämtliche dort befindlichen Hand-u. z. Eierhandgranaten ab*. Darüber ist Abgabe und Uebernahmenachricht nach hier zu erstatten.

3. Das Sprengkomando uebernimmt mit dem 11/VI. ab Oberleutnant von GASSE, II. Techn. Hdtschft. Dienstantritt ist zu melden.

Dez : von Röder,
Hauptmann der 4 Techn. Hdtschft.

N° 38.

Le 5 juin 1920.

Détachement central de renseignements. Urgent.

ORDRE DU JOUR.

1. Par suite des irrégularités dans la communication des informations entre les bureaux de renseignements et l'officier de liaison et à cause des enquêtes ayant eu lieu, organisées par les membres de la Commission interalliée, seront introduits ies changements suivants :

Le bureau central de renseignements Lubie sera transféré le 6 juin à Sacharrowitz. Les installations complètes, matériaux, ainsi que les lignes téléphoniques resteront non changées, pour que les soupçons subsistant de la Commission Interralliée en puissent encore être raffermis.

Le bureau central de renseignements change également son nom et....

2. Il est à remarquer que les soupçons se rapportent également au bureau de renseignements secondaires; donc, tout signe qui y ferait allusion doit être annoncé. En outre seront changés les noms suivants :

Bureau de renseignements. — 1. Richtersdorf — contre Fürstenschoss. — 2. Schömwald — Annaberg. — 3. Zornik — Wanderer — 4. Kosniowitz — Pantaleone. — 5. Kosniowitz — Felicitas. — 6. Kosniowitz — Ludmilla.

3. La centrale téléphonique Gr. Zaolschan 1-4 échange son nom avec la centrale téléphonique Zawada 5-8, tous les autres services conservent leurs anciennes dénominations

d. 5/VI/20.

Haupt Nach. Stelle. Eilt.

TAGESBEFEHL.

1. Wegen Unregelmässigkeiten bei Bestellungen von Nachrichten durch Nachrichten Stelle an den Verb. Ofr. des Ostens und der stattgehabter Untersuchung durch Mitglieder der J. K. wurden folgende Aenderungen vorgenommen.

Die Hauptnachrichten Stelle Lubie wird mit dem 6,6 nach Sacharzowitz verlegt. Sämtliche Einrichtungen, Geräte, sowie Telephonleitungen müssen bis auf weiteres unverändert liegen bleiben. Da dadurch der vorhandene Verdacht der J. K. gestärkt werden kann.

Die Hauptnachrichten Stelle ändert zugleich ihren Decknamen und gibt demselben noch besonders bekannt.

2. Da auch anzunehmen ist, dass der Verdacht auf die Neben Nachrichten Stelle besteht, ist jedes Zeichen, dass darauf deutet hierher zu melden.

Ausserdem werden mit dem heutigen Tage alle Namen gewechselt bzw. geändert.

Nachrichten Stelle. — 1. Richtersdorf — Fürstenschloss. — 2. Schönwald — Annaberg. — 3. Zernik — Wanderer. — 4. Kosniowitz — Pantaleone. — 5. Kosniowitz — Felicitas. — 6. Kosniowitz — Ludmilla.

3. Die Telephon-Vermittelung Gr. Zaolschan 1-4 wechselt mit der Telephon-Vermittelung Zawada 5-8 ihren Decknamen, alle anderen Dienststellen behalten ihre alten Bezeichnungen fort.

4. On doit indiquer encore une fois que ce n'est qu'à un personnel absolument sûr que peuvent être confiés des postes semblables.

Signé : v. Roeder, Lieutenant-adjudant.

Retourner immédiatement. Pris connaissance.

4. Es muss ferner nochmals darauf hingewiesen werden, dass nur ein rein zuverlässiges Personal mit derartigen Posten vertraut gemacht werden darf.

Gez. : v. Roeder, Lieutenant-Adjudant.

Sofortige Rückgabe. Kenntnis genommen.

J. K. = Interalierte Kommission.

N. ST. = Nachrichten Stelle.

V. O. d. O. = Verbindungs Offizier des Ostens.

N° 39.

Bureau principal de démobilisation de l'Armée. Département des Renseignements II à 482/6/20. Recommandée. Secret.

Berlin W. 66 ce 10/6/20. Leipzigerstr. 5.

1. Après réception de certaines nouvelles venues de personnes absolument compétentes, il se trouve absolument nécessaire que toute l'activité de service de l'officier de liaison de l'Est, ainsi que celle de tous les bureaux qui dépendent (bureaux de renseignements 1-7) de lui cessent immédiatement. En plus, tous les actes de ce département doivent être remis au Bureau Central de l'officier de liaison à Breslau pour y être conservés. Il est désirable que chaque Bureau de Renseignements veille de son côté à ce que tout le matériel présent arrive sans encombre à Breslau. Le personnel de service sera dirigé, conformément au projet de répartition (voir la disposition du 11/VI.20) N° 485/6.20 sur les bureaux de renseignements à Königsberg, Danzig, Posen et Varsovie.

2. La Réunion fixée pour le 15/6/20 au Bureau de Renseignements Principal n'aura pas lieu par conséquent.

3. Le major von Roeder prend depuis le 16.5.20 la direction du bureau de liaison entre Posen et Varsovie, à Thorn. La prise de service doit être annoncée au Bureau Central.

F. D. Ab. P. O.

Signé: Van den Bergh.

Bureau Principal de Renseignements. Ia. 5.10/6/20. Secret. Pressé.

12/6/20.

A communiquer aux Bureaux de Renseignements pour l'exécution exacte des dispositions précitées.

Signé : v. Roeder.

Conforme : (—) Larisch, Lieutenant et Adjudant.

Heeres Abw, Hauptamt. Abt. Nachr. IIa. 482/6/20. Einschr. geheim.

Berlin W. 66. den 10.6.20. Leipzigerstr. 5.

1. Nach Eingang einiger Nachrichten von ganz zuverlässigen Stellen ist es durchaus unbedingt erforderlich, dass der gesamte Dienstbetrieb des Verbindungsoffz. d. O. mit seinen sämtlichen Zweigstellen (Nachrichtenstellen 1-7) eingestellt wird. Ausserdem müssen sämtliche Akten der Geschäftseinteilung und sw. der Zentralstelle d. Verbindungs Offz. Breslau zur Aufbewahrung übergeben werden. Es ist ratsam dass jede Nach. Stelle für sich-dafür sorge trägt, dass sämtliches vorhandene Material ungefährdet in Breslau ankommt. Das vorhandene Personal wird nach Verteilungsplan (S. Verfg. vom 11.6.20.Nr.485/6.20) den Nachr. Stellen Königsberg, Danzig, Posen und Warschau überwiesen.

2. Die Zusammenkunft am. 15.6.20. bei der Hauptnachr. Stelle findet daher nicht mehr statt.

3. Major von Roeder übernimmt mit dem 16.6.20. die Führung der Verbdgs. Stelle zwischen Posen u. Warschau in Thorn. Der Dienstantritt ist nach der Zentralstelle zu melden.

F. D. D. Ab. J. V.

gez : Van den Bergh.

Hauptnachr. Stelle. Ia 510/6. 20. Geheim. Eilt.

12/6/20.

Den Nachr. Stellen 1-7 zur umgehenden Ausführung obigen Befehls.

gez. v. Roeder.

Für die Richtigkeit : gez. v. Larisch, Leutn. u. Adjutant.

N° 40.

Bureau principal de renseignements du département de Défense 6. A. K. Breslau N° 586/6.20.

Recommandée. Personnelle.

15 Juin 1920.

ORDRE DU JOUR.

1. A la date du 16 juin 1920 c'est le sur-lieutenant de Larisch qui va me remplacer.

2. La colonne volante (Sprengkommando) sera réunie au commandement du Travail de Domaine ,Pniow.

3. Tous les fonctionnaires ici présents du département secret doivent se présenter chez leurs chefs, prêts à se mettre en route, afin de recevoir leurs passeports et prendre connaissance des derniers rapports et ordres.

4. Les bureaux de renseignements se transportent selon leur désignation en commençant par le N° 1, et se succédant à deux jours, à leurs nouveaux lieux de destination. Le jour du premier déplacement est fixé pour le 16 juin 1920.

5. Le transport des effets et des équipements aura lieu d'abord jusqu'à Königsberg. Des ordres ultérieurs pour chaque bureau particulier seront communiqués à l'officier de liaison de Königsberg (capitaine Hempel).

Haupt. Nachr. — Stelle des Abw. — Amt 6, A. K. Breslau. N° 586/6.20. — Einschr. Pers!

d. 15. Juni 1920.

TAGESBEFEHL.

1. Mit dem 16 Juni 1920 übernimmt Oberleutnant v. Larisch meine Vertretung.

2. Das Sprengkommando verbleibt weiter hier und wird dem Arbeitskommando Rittergut Pniow angegliedert.

3. Sämtliche hier vorhandenen Beamten der Geheim Abteilung melden sich sofort marschbereit bei ihren Führern zwecks Entgegennahme der Pässe u. Bekanntgabe der letzten Berichte u. Befehle.

4. Die Nachr. Stellen rücken der Bezeichnung nach von N° 1. angefangen ab in zweitagigen abstanden. Der erste Räumungstag ist der 16 Juni 1920.

5. Der Transport der Ausrüstungsgegenstände erfolgt zunächst bis Königsberg. Weitere Befehle werden dort für jede einzelne Dienststelle dem dortigem Vorbindungs-Offizier Hauptm. Hempel. übersandt.

6. Le transport des armes et des munitions s'effectuera à part et ce par les conducteurs des groupes particuliers.

7. Les moyens de transport seront requis de l'état-major du groupe selon spécification.

Signé : V. Bandemer.

6. Der Transpost von Waffen u. Munition erfolgt besonders u. zwar durch die einzelnen Gruppenführer.

7. Transportmittel werden vom Gruppenstab nach anl. Nachweisung angefordert.

Gez : v. Bandemer.

den 17. Juni 1920

Haupt.Nachr.Stelle
6. A. K. Breslau

Eilt

Tagesbefehl.

geheim!

1.) Die Führung des Waffentransport übernimmt Leutnant Born. Derselbe ist für die richtige Durchführung bezw. Ausführung verantwortlich.

2.)Der Abtransport erfolgt von den Waffenlagern (Schoykovitz Loslau) per Personen -Auto bis Myslowitz und von nach Dombrowa nach Plan 5o - Der Uebergang über die Granze hat genau nach den Ausführungsbestimmungen zu erfolgen undzwar nur Nacht zwischen 1 und 3 Uhr.

3.)Jede zendung ist 1 Tag zuvor den Verbindungs-Offizier (Hauptmann Henpel II und Oberleutnant Möhring in bendin anzumelden, damit dieze für eine unauffällige sowie schnelle Weiterbeförderung Sorge tragen koñen.

4.) Die Führung der Nachr.-Stellen 1-7 übernimmt Major von Roeder. Ausserden sind folgende Offiziere zu nachstehenden Nachrichten-Stellen versetzt. Dienstantritt sofort.

Dienstgrad: Name	nach Nach.- Stelle
Oberltn. Rüber Leutn. Fritsch	Buck
Oberltn. Berger Leutn. Stoswase	Thorn
Leutn. Michna I	Gnesen
Hauptm. Reinecke Leutn. Neumann	Wronke
Leutn. Warneke Leutn. Flenning	Schroda
Oberleutn. Flenning Leutn. Bönke	Hohensalza
Leutn. Michna II Leutn. Frank	Schneidemühl

5.) Oberleutnant Daeneke wird mit den 18.6.20 ab für 3 Wochen zur Herstellung seiner Gesundheit nach Berlin beurlaubt. Nach seinem Urlaub tritt er zur Nachr. Stelle Gnesen.

I. A.
v. Larisch.

N° 41. — Fac-similé de l'ordre du jour sur le transport des armes destinées aux communistes en Pologne.

N° 41.

Bureau Principal d'Informations 6e Corps d'Armée, Breslau, secret.

17 juin 1920.

ORDRE DU JOUR.

1. Le lieutenant Born est chargé de la direction du transport des armes. Il est responsable de l'exécution exacte de sa mission.

2. Le départ s'effectuera des dépôts d'armes (Scheykowitz-Loslau) par automobile jusqu'à Myslowitz et de là à Dombrowa selon le plan 5. c. Le passage de la frontière doit avoir lieu exactement selon les dispositions d'exécution, et ce de nuit entre 1-3 heures.

3. Chaque envoi doit être annoncé un jour d'avance aux officiers de jonction (capitaine Hempel II et lieutenant Moehring) à Bendin, afin qu'ils puissent assurer la continuation de son transport aussi rapidement et aussi discrètement que possible.

4. Le commandement du Bureau 1-7 des Informations sera pris par le Major von Rœder. Les officiers nommés ci-dessous sont délégués aux Bureaux d'Informations suivants. Leur mission commence tout de suite.

Grade : Nom.	AU BUREAU D'INFORMATIONS.
Lieutenant Huber Sous-lieutenant Fritsch	Buck
Lieutenant Berger Sous-lieutenant Stoswass	Thorn
Sous-lieutenant Michna I	Gnesen
Capitaine Reinecke Sous-lieutenant Neumann	Wronke
Sous-lieutenant Waneke Sous-lieutenant Flemming	Schroda
Lieutenant Flemming Sous-lieutenant Boenke	Hohensalza
Sous-lieutenant Michna II Sous-lieutenant Frank	Schneidemühl

5. Le lieutenant Daenecke part en congé depuis le 18/VI.20 pour 3 semaines et se rend à Berlin pour raisons de santé. A la fin de ce congé il va occuper sa place au Bureau d'Informations, Gnesen.

par ordre : (signé) LARISCH.

Haupt Nachr. Stelle 6 A. K. Breslau. Geheim.

d. 17. Juni 1920.

TAGESBEFEHL.

1/ Die Führung des Waffentransports übernimt Leutnant BORN. Derselbe ist für die richtige Durchführung bezw. Ausführung verantwortlich.

2/ Der Abtransport erfolgt von den Waffenlagern/Scheykowitz-Loslau per Personen-Auto bis Myslowitz u. von da nach Dombrowa nach Plan 5c. Der Uebergang über die Grenze hat genau nach den Ausführungs bestimmungen zu erfolgen u. zwar zur nachts zwischen 1-3 Uhr.

3/ Jede Sendung ist 1 Tag zuvor den Verbindungsoffizieren Hauptmann Hempel II. u Oberleutnant Möhring in Bendin anzumelden, damit diese für eine unauffällige sowie schnelle Weiterbeförderung Sorge tragen können.

4/ Die Führung der Nachr. Stelle 1-7 übernimmt Major von Roeder, Ausserdem sind folgende Offiziere zu nachstehenden Nachrichten-Stelle versetzt. Dienstantritt sofort.

Dienstgrad : Name	*nach Nachr Stelle.*
Oberleutnant Hüber. Leutn. Fritsch.	Buck.
Oberltn. Berger. Leutn. Stoswass.	Thorn.
Lieutn. Michna 1.	Gnesen.
Hauptm. Reinecke. Leutn. Neumann.	Wronke.
Leutn. Warnecke. Leutn. Flemming.	Schroda.
Oberleutn. Flemming. Leutn. Bönke	Hohensalza.
Leutn. Michna II. Leutn. Frank.	Schneidemühl.

5/ Oberleutnant Daenecke wird mit den 18.6.20. ab für 3 Wochen zur Herstellung seiner Gesundheit nach Berlin beurlaubt. Nach seinem Urlaub tritt er zur Nachr. Stelle Gnesen.

I. A. : v. LARISCH.

N° 42.

Bureau principal de renseignements. 6 A. K. VI. Breslau N 485-20 Confidentiel. Urgent.

Berlin, 11 juin 1920.

Avec l'aide du Bureau de renseignements Wronke et Gnesen (Posnanie) beaucoup d'officiers et de fonctionnaires ont réussi à se faire nommer à des postes importants dans l'armée polonaise. En vue de donner la possibilité à ces braves et fidèles citoyens allemands de pouvoir communiquer les graves nouvelles aux officiers de liaison, il est indispensable de mettre le personnel des bureaux de renseignements locaux licenciés 1-7 à la disposition de ces officiers. Il est ordonné que les fonctionnaires parlant correctement le polonais entrent au service de l'armée polonaise afin de semer l'inquiétude et le mécontentement dans les rangs des soldats et des officiers polonais. Ce n'est qu'en contribuant à la dissolution de la discipline de l'armée polonaise que nous réussirons à abolir le Gouvernement polonais et ébranler la puissance militaire polonaise; ensuite, avec l'intervention énergique de l'armée rouge et de la Reichswehr allemande nous pourrons occuper la Pologne.

Renseignements.

Du V. O. D. O. et sa réunion organique avec les bureaux de renseignements en Pologne.

De : 1. Fürstenschloss-Buck. — 2. Annaberg-Thorn. — 3. Wan-

Haupt Nach. Abw. Amt. 6. A. K. VI. Breslau Nr. 485 20. Geheim Eilt.

z. Zt. Berlin. 11/6/20.

Durch die Unterstützung der Nachr. Stellen Wronke u. Gnesen (Posen) ist es mehreres Offizieren u. Beamten gelungen in höheren Dientstellen der poln. Armee untergebracht zu werden. Um nun diesen pflichttreuen deutschen Männern die Gelegenheit zu geben, wichtige Nachrichten an den Verbindungs-Offizier gelangen zu lassen ist es notwendig, dass Personal der hier aufgelösten Nachr. Stellen 1-7 den dortigen Offizieren zu Verfügung zu stellen. Es wird daher befohlen. dass die gut polnisch sprechenden Beamten in der Dienst der poln. Armee eintreten, um in den Reihen der poln. Mannschaften u. Offizieren Unruhe u. Unzufriedenheit zu stiften. Da nur durch eine Disciplinlosigkeit in der poln. Armee kann es uns gelingen die poln. Regierung, sowie deren militärische Kraft zu erschüttern u. dann durch ein tatkräftiges Eingreifen der roten Armee u. der deutschen Reichswehr Polen zu besetzen.

Nachweisung

des V. O. D. O. u. deren organische Verbindung mit den Nachrichten Stellen in Polen.

Von Nach.-Stelle, — 1. Fürstenschloss. — Buck. — 2. Anna-

derer-Guesen. — 4. Pantaleone-Wronke. — 5. Felicitas-Schroda. — 6. Ludmilla-Hohensalza. — 7. Rigolo-Schneidemühl.

On doit immédiatement entrer en liaison avec des localités particulières ainsi qu'avec les chefs, le capitaine von Sass, commandant temporaire à Varsovie et le lieutenant en premier Kreckal à Posnan.

Revu par van den Bergh. Les ordres ultérieurs suivent. S. A. Plan d'agression 1-4 contre Posnan. Retournez immédiatement.

Vu : von den Bergh.

Distributeur : 1. Officier de liaison de l'Est. — 2. En réserve expédie v. Bandemer.

Bureau principal de renseignements.

Le 12 juin 1920.

Vu : v. Larisch, 12/VI/20. Vu : v. Roeder.

berg. — Thorn. — 3. Wanderer. — Gnesen. — 4. Pantaleone. — Wronke. — 5. Felicitas. — Schroda. — 6. Ludmilla. — Hohensalza. — 7. Rigolo. — Schneidemühl.

Die Verbindung mit den einzelnen Stellen ist sofort aufzunehmen ebenso mit den Führern Hauptmann v. SASS z. Zt. Kommandeur in Warschau u. Oberleutnant KRECKEL in Posen.

Weteire Befehle folgen S. a. Angriffsplan 1-4 gegen Posen. Sofortige Rückgabe.

Gez : von den Bergh.

Verteiler; 1. Herrn Verb. Offiz. d. Osten. — 2. Res. erledigt v. Bandemer.

Haupt. Nach. Stelle 126. *la. geh.* 584/6/20.

Den 12/VI/20.

Gesehen : (—) v. Larisch, 12/6/20.

Nach Kenntnis : (—) v. Rœder.

N° 43.

Ministère de l'intérieur, 11 *h*. 3768 *P. A.* 2

A toute la Police de Sûreté de la Prusse.

Dans ma disposition II h. 3765 P. A. 2 du 24.4.20, j'avais ordonné que la Police de Sûreté ne serve pas à la Propagande politique allemande. Cette disposition subit un changement complet pour le rayon plébiscitaire de la Haute Silésie et de la Prusse Occidentale. Afin d'empêcher par tous les moyens que la Haute Silésie ne tombe entre les mains des Polonais, j'ordonne ce qui suit :

La Police de Sûreté Hindenburg et Kattowitz reçoit l'ordre, dans la plus large mesure, de faire de la propagande contre les Polonais, afin d'assurer la possession de la Haute Silésie au « Reich » allemand. Mais cette propagande doit être tenue *rigoureusement* secrète, afin de circonvenir les ordres de l'Entente.

A chaque employé doit être intimé l'ordre d'employer toute son énergie afin que la Haute Silésie soit conservée à notre vraie patrie.

Bureau par ordre, signé : v. Priersdorff.

Min. des Innern, 11 *h*. 3768 *T. A.* 2.

Berlin, d. 28.4.20.

An alle S. P. Preussens.

Nach meiner Verfügung II h. 3765 P. A. 2. vom 24.4. 20. habe ich befohlen, dass die S. P. nicht zu deutscher politischer Propaganda verwendet werden soll. Die Verfügung ändert sich hier im Abstimmungsgebiet O/S. und Westpr. vollständig. Um mit allen Mitteln dahin zu arbeiten, das O/S. nicht in die Hände der Polen fällt ordne ich hiermit folgendes an :

Die S. P. Hindenburg und Kattowitz wird angewiesen im weitesten Masse, deutsche Propaganda gegen die Polen zu treiben, um eben O/S. dem deutschen Reiche zu sichern. Diese Propaganda ist aber *streng* geheim zu halten um die Befehle der Entente zu umgehen.

Es muss jedem Beamten zur Pflicht gemacht werden, seiue ganze Kraft dafur einzusetzen das OS. unserem wahren Vaterlande verbleibt.

Bûro. Im Auftrage : gez. v. Priersdorff.

N° 44.

Bureau Principal de Renseignements des officiers de Liaison.

Lubie 31/V/20.

ORDRE DU JOUR.

1. Il est tout particulièrement enjoint de se conformer à la disposition du 30/V. 20, N° 431/5.20 Ia Org.

J'attire l'attention de tous les camarades des Bureaux de Renseignement qu'aucune attaque ne doit avoir lieu sans ordre direct.

2. Il est adjoint au Bureau de Renseignements 2 (Schönwald) de continuer les enquêtes sur les réunions polonaises à Gleiwitz, Bankstrasse).

En se conformant cependant, au point 1 de l'ordre du jour présent.

Les rapports doivent être fournis immédiatement par l'entremise des bureaux de renseignements respectifs et seront immédiatement suivis par des directives plus précises.

3. Les documents pressés importants ne doivent pas être expédiés par la poste, mais envoyés au Bureau Principal des Renseignements par des messagers particulièrement dignes de confiance.

4. Les messagers doivent être dirigés directement sur le département désigné du Bureau de Renseignements principal (gB. IA Org. Ib. Org.).

Signé : Röder.

Haupt Nachr. Stelle des Verbindungs-Offiz. d. Ostens.

Lubie, den 31/V/20.

TAGESBEFEHL.

1. Auf die Verfügung vom 30. V. 20. Nr. 431/5.20. Ia. Org. wird besonders hingewiesen.

Ich mache alle Kdr. der Nachr. Stellen nochmals darauf aufmerksam, dass die Angriffe ohne nähere Befehle zu unterbleiben haben.

2. Der Nachrichtenstelle 2 (Schönwald) wird hierdurch befohlen, weitere Ermittelungen der poln. Versammlungen in Gleiwitz Bankstr. zu veranlassen.

Jedoch auf Ziffer I. des heutigen Tegesbefehls wird hingewiesen.

Meldungen sind sofort durch Uebermittelung der einzelnen Nachrichte Stellen nach hier zu berichten. Worauf dann nähere Anweisungen ergehen.

3. Eilige wichtige Schriftstücke nicht durch die Post, sondern durch besondere zuverlässige Boten der Haupt. Nachr. Stelle zu senden.

4. Die Boten unmittelbar an die zutreffende Abteilung der Haupt-Nachr. Stelle weisen (g. B. IA ORG. I. b. Org.)

gez : V. Rœder.

N° 45.

20 mai 1920.

Dimanche, le 9 mai, à 10 h. du matin, à l'hôtel « Zur Königshütte », à Königshütte, rue du Prince-Impérial, a eu lieu une réunion du groupe socialiste des fonctionnaires. Le Rapporteur, membre de la fraction socialiste de la Diète Prussienne Twardy, abordant le sujet des paiements supplémentaires aux fonctionnaires qui prennent part à l'occupation de la Haute-Silésie (Besatzungszulage) a déclaré que le Gouvernement allemand n'effectuerait ce paiement supplémentaire que dans les régions situées sur la rive gauche du Rhin. Les pertractations entre le Gouvernement de l'Empire allemand et le Gouvernement Prussien, au sujet d'étendre ce paiement supplémentaire sur la Haute-Silésie sont en train et n'ont pas encore abouti. Quelle que soit la tournure que prendront ces pertractations, le Gouvernement prussien est décidé à faire bénéficier de ce supplément les fonctionnaires de la Haute-Silésie et cela avec les fonds que le rapporteur a définis après une longue hésitation. Dans ce but, la Commission des Finances (Finanzausschuss) à la Diète prussienne a pris une décision en séance secrète, destinant pour l'agitation plébiscitaire en Haute-Silésie 500 millions de marks. Le Rapporteur a expressément demandé de ne pas faire usage public de cette déclaration, vu que ces fonds proviennent des impôts et que l'appui matériel du Gouvernement à l'action plébiscitaire est interdit par le Traité de Paix. Avant tout, il a insisté sur le danger de la rendre publique, afin qu'elle ne parvienne pas à la connaissance de l'Entente.

Twardy est également président de la Commission des fonctionnaires (Beamtenausschuss) à la Diète prussienne et par là même il a à sa disposition toutes les informations. Il a également communiqué que la décision de la Commission des Finances, concernant la destination de 500 millions de marks pour la Haute-Silésie, pour des raisons très claires n'avait pas été portée sur l'ordre du jour de la séance plénière.

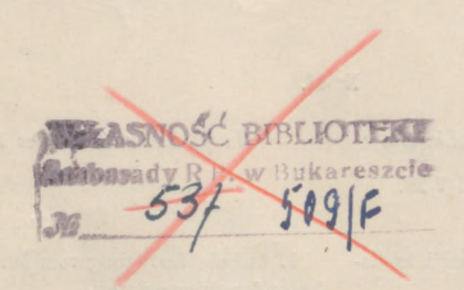
N° 46.

Ostdeutsche Morgenpost, *N°*. 160/12 *Juin* 1920.

« Le but suprême de la politique française est de prendre à l'Allemagne sa dernière arme. Cette dernière arme de l'Allemagne c'est la Haute-Silésie. Si l'Allemagne perd l'industrie haute-silésienne avec son charbon et ses minerais de fer, elle deviendra, pour l'éternité, l'esclave de la France et elle devra se soumettre à toute direction politique. En cas d'une guerre, l'industrie rhénane et westphalienne est destinée à être détruite et, sans cette industrie, aucune guerre ne saurait être menée. Ainsi, détacher la Haute-Silésie de l'Allemagne, c'est sceller la clef de voûte la plus ormidab'e de l'esclavage de l'Allemagne ».

Ostdeutsche Morgenpost Nr. 160/12 *Juni* 1920.

« Das vornehmste Ziel der französischen Politik geht dahin, Deutschland das letzte Schwert zu nehmen. Diese letzte Waffe Deutschlands ist Oberschlesien. Wenn Deutschland Oberschlesiens Industrie mit ihrer Kohlen-und Eisederzeugung verliert, werden wir bis in alle Ewigkeit die Sklaven Frankreichs sein und uns jede Politik gefallen lassen müssen. Die rheinisch-westfälische Industrie ist im Falle eines Krieges der Vernichtung preisgegeben, und ohne Industrie kann kein Krieg geführt werden. So bildet denn die Loslösung Oberschlesiens von Deutschland den wuchtigen Schlussstein fur die Sklavenschaft Deutschlands ».







Les reproductions photographiques viennent de la Maison Wierzbicki, à Varsovi

85226. — Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.